Nations Unies

Comité de l'information

Rapport sur les travaux de la vingt-cinquième session (28 avril-9 mai 2003)

Assemblée générale

Documents officiels
Cinquante-huitième session
Supplément N° 21 (A/58/21)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-huitième session
Supplément N° 21 (A/58/21)

Comité de l'information

Rapport sur les travaux de la vingt-cinquième session (28 avril-9 mai 2003)

Nations Unies • New York, 2003

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1918

[10 juin 2003]

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
I.	Introduction	1–17	1
II.	Questions d'organisation	18–25	5
	A. Ouverture de la session	18	5
	B. Élection du Bureau	19	5
	C. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail	20–22	5
	D. Observateurs	23–24	6
	E. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse	25	6
III.	Débat général	26–53	8
IV.	Examen des rapports présentés par le Secrétaire général	54–66	18
V.	Rédaction et adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session	67	23
Annexes			
I.	Déclaration du Président du Comité de l'information à l'ouverture de la vingt-cinquième session du Comité, le 28 avril 2003		40
II.	Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'ouverture de la vingt-cinquième session du Comité de l'information, le 28 avril 2003		43

Chapitre premier
Introduction

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé par la résolution 33/115 C en date du 18 décembre 1978, qui serait désigné désormais sous le nom de « Comité de l'information », et dont la composition serait portée de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la première section de sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

> « a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
>
> b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;
>
> c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale »,

et a prié le Comité de l'information et le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité de l'information, a approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc[1], a réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et a décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa cinquante et unième session (voir résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162 A et B, 43/60 A et B, 44/50, 45/76 A et B, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B, 49/38 B, 50/31 B et 51/138 B), l'Assemblée générale s'est de nouveau déclarée satisfaite des travaux du Comité, a approuvé ses rapports[2] et ses recommandations et a réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 34/182. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité[3] et a adopté par consensus les résolutions 52/70 A et B en date du 10 décembre 1997. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité[4] et a adopté par consensus les résolutions 53/59 A et B en date du 3 décembre 1998. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité[5] et a adopté par consensus les résolutions 54/82 A et B en date du 6 décembre 1999. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité[6] et a adopté par consensus les

résolutions 55/136 A et B en date du 8 décembre 2000. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité[7] et a adopté par consensus les résolutions 56/64 A du 10 décembre 2001 et 56/64 B du 24 décembre 2001. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité[8] et a adopté par consensus les résolutions 57/130 A et B du 11 décembre 2002.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité; et, à sa quarante-quatrième session, elle a nommé le Népal membre du Comité.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Afrique du Sud, le Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 89 à 90 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la Géorgie membre du Comité.

12. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 90 à 93 le nombre des

membres du Comité de l'information et a nommé l'Angola, les Îles Salomon et la République de Moldova membres du Comité.

13. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 93 à 95 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Libéria et le Mozambique membres du Comité.

14. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 95 à 97 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Arménie et la Jamahiriya arabe libyenne membres du Comité. En outre, du fait de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 55/12 de l'Assemblée générale, en date du 1er novembre 2000, la République fédérative socialiste de Yougoslavie a cessé d'être membre de tous les organes et organes subsidiaires de l'Organisation, y compris le Comité de l'information.

15. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 96 à 98 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Azerbaïdjan et Monaco membres du Comité.

16. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 98 à 99 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Arabie saoudite membre du Comité.

17. Le Comité est composé des États Membres suivants :

Afrique du Sud
Algérie
Allemagne
Angola
Arabie saoudite
Argentine
Arménie
Azerbaïdjan
Bangladesh
Bélarus
Belgique
Belize
Bénin
Brésil
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Égypte
El Salvador
Équateur
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fédération de Russie

Finlande
France
Gabon
Géorgie
Ghana
Grèce
Guatemala
Guinée
Guyana
Hongrie
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Irlande
Israël
Italie
Jamahiriya arabe libyenne
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Liban
Libéria
Malte
Maroc
Mexique
Monaco
Mongolie
Mozambique
Népal
Niger
Nigéria
Pakistan
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
République arabe syrienne
République de Corée
République de Moldova
République démocratique du Congo
République populaire démocratique de Corée
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Sénégal
Singapour
Slovaquie
Somalie
Soudan
Sri Lanka
Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Ukraine
Uruguay
Venezuela
Viet Nam
Yémen
Zimbabwe

Chapitre II
Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

18. La séance d'organisation de la vingt-cinquième session du Comité de l'information s'est tenue le 28 avril 2003 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président du Comité, Milos Alcalay (Venezuela).

B. Élection du Bureau

19. Conformément au principe du roulement géographique, le Comité a élu un nouveau bureau pour un mandat de deux ans. Iftekhar Ahmed Chowdury (Bangladesh), dont la candidature a été présentée par le représentant de la République de Corée, a été élu Président par acclamation. Larbi Djacta (Algérie), Sebastião Filipe Coelho Ferreira (Portugal) et Marius Ioan Dragolea (Roumanie), dont les candidatures ont été présentées respectivement par les représentants du Nigéria, de l'Allemagne et de la Croatie, ont été élus Vice-Présidents par acclamation. Janice Miller (Jamaïque), dont la candidature a été présentée par le représentant du Belize, a été élue Rapporteur, également par acclamation. Le Bureau du Comité pour la période 2003-2004 se compose donc comme suit :

Président :
Iftekhar Ahmed Chowdury (Bangladesh)

Vice-Présidents :
Larbi Djacta (Algérie)
Sebastião Filipe Coelho Ferreira (Portugal)
Marius Ioan Dragolea (Roumanie)

Rapporteur :
Janice Miller (Jamaïque)

C. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail

20. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail ci-après (A/AC.198/2003/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Admission de nouveaux membres.
6. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
7. Débat général.

8. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.

9. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

10. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.

11. Examen et adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.

21. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingt-cinquième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 28 avril au 9 mai 2003.

22. Pour l'examen du point 8, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :

a) Réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2003/2);

b) Aspects du budget-programme du Département de l'information pour l'exercice biennal 2004-2005 relatifs au programme (A/AC.198/2003/3);

c) Mise en oeuvre du projet pilote sur l'exploitation de la capacité de radiodiffusion internationale des Nations Unies (A/AC.198/2003/4);

d) Modernisation et gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2003/5);

e) Activités du Groupe des Nations Unies pour les communications en 2002 (A/AC.198/2003/6);

f) Examen de la structure et du fonctionnement des centres d'information des Nations Unies (A/57/747).

D. Observateurs

23. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Australie, Canada, Cap-Vert, Madagascar, Malaisie, Myanmar, Namibie, Nauru, Paraguay, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suisse, Suriname et Tadjikistan. Le Saint-Siège y a aussi participé en qualité d'observateur.

24. Les représentants des institutions spécialisées ci-après ont également participé à la session en qualité d'observateurs : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Organisation internationale du Travail (OIT). L'Organisation internationale de la francophonie y a également participé en qualité d'observateur.

E. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse

25. Le 2 mai, le Comité a célébré la Journée mondiale de la liberté de la presse (2003) par une manifestation sur les médias et les conflits armés organisée par le Département de l'information. La Vice-Secrétaire générale a ouvert la réunion, à laquelle sont également intervenus le Président du Comité de l'information, le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Président de l'Association des journalistes

accrédités auprès de l'ONU. Plusieurs membres éminents de la presse écrite et diffusée ont participé à une table ronde sur le thème « Les médias et les conflits armés ». Les intervenants se sont concentrés sur le rôle que jouent les médias mondiaux par leurs reportages sur les conflits armés, y compris la prévention des conflits et la reconstruction et la réconciliation après les conflits. Une attention particulière a été accordée aux nouvelles politiques et aux meilleures pratiques qui assurent un reportage responsable tout en encourageant la liberté de la presse la plus large possible. L'animateur de cette manifestation était le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.

Chapitre III
Débat général

26. Les États membres du Comité de l'information dont la liste suit ont pris la parole au cours du débat général : Algérie, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Brésil (au nom de la Communauté des pays lusophones), Burkina Faso, Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce (au nom de l'Union européenne), Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes), Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Mexique, Monaco, Mongolie, Népal, Nigéria, Pakistan, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Tunisie, Ukraine, Venezuela et Yémen. Deux observateurs, le Canada (en son nom propre et au nom de l'Australie) et la Suisse, ont également pris la parole. Avant le débat général, le Président du Comité (voir annexe I) et le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, chargé du Département de l'information (voir annexe II), ont fait une déclaration.

27. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 2 mai 2003 au Siège de l'ONU. Une délégation, parlant au nom d'un important groupe de pays, a déploré l'absence de liberté de la presse dans de nombreux pays. La liberté d'opinion et d'expression était un droit reconnu dans le monde entier et inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'intervenant a vivement condamné le recours à la violence pour empêcher les journalistes de faire leur travail et les tentatives de contrôle des médias par la déformation ou l'élimination de l'information.

28. Un autre intervenant, soulignant l'importance de la Journée mondiale de la liberté de la presse, a déclaré qu'il fallait examiner le rôle que l'Organisation des Nations Unies pouvait jouer en ouvrant les sociétés fermées et en favorisant l'accès à une information impartiale et libre. Il a formulé l'espoir qu'à l'avenir les populations du monde entier puissent considérer les ressources de l'ONU en matière d'information comme une source d'information fiable, surtout lorsque leurs propres gouvernements leur refusaient le libre accès à l'information. Un autre orateur, se déclarant préoccupé par le déséquilibre dans la présentation des nouvelles, a formulé l'espoir que l'ONU exerce une large influence en aidant les organes de presse nationaux à introduire précision et équilibre dans la diffusion des nouvelles et des informations. En ce qui concerne les médias, le message de l'ONU, selon un autre intervenant, devrait prendre en compte les déformations d'ordre culturel constatées dans certaines campagnes médiatiques publiques. Ces distorsions pourraient menacer la paix et la sécurité internationales en créant des tensions entre cultures et entre civilisations. De l'avis de plusieurs orateurs, les activités d'information sur le plan international devraient avoir pour principal objectif la mise en place d'un nouvel ordre de l'information et de la communication équitable. Selon un autre intervenant, cet ordre de l'information et de la communication pourrait contribuer à démocratiser la société internationale et à créer des conditions propices au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

29. La plupart des intervenants ont souligné le rôle central de l'Organisation des Nations Unies et du Département de l'information, son porte-parole auprès du grand public. Parlant au nom d'un groupe important, un représentant a fait observer que

depuis la crise iraquienne, l'opinion publique était marquée par une vive inquiétude et un sentiment de tristesse. En ces temps difficiles, l'ONU devait faire preuve de persévérance et exprimer la diversité et l'intégrité culturelles des civilisations. Elle devait rassembler cette « richesse humaine » d'importance capitale et l'investir dans la paix et la vie et, dans la mesure du possible, mettre un terme à la guerre et aux souffrances. Il était capital que l'Organisation soit bien en vue et s'adapte pour relever les nouveaux défis. Dans ce contexte de relance et d'adaptation, le Département de l'information était appelé à jouer un rôle important et dynamique, dans la mesure où c'était lui qui avait contribué à façonner l'image de l'Organisation au niveau international, à en faire connaître le rôle et à montrer l'influence de son action sur les relations internationales.

30. Un autre intervenant, se déclarant fermement convaincu que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer dans le monde d'aujourd'hui, a souligné que la « voix de l'Organisation » devait être un Département de l'information fort. Étant donné la situation dans laquelle se trouvait le monde actuel, le Département devait intensifier sa campagne de promotion des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et du multilatéralisme. Selon un autre intervenant, il fallait redoubler d'efforts pour informer le monde entier des vastes dimensions de l'action des Nations Unies.

31. Plusieurs intervenants ont évoqué le fossé numérique grandissant séparant pays développés et pays en développement, soulignant que le Département devait s'employer davantage à combler ce fossé. Il était paradoxal, selon une délégation, que le fossé numérique se creuse alors que le monde se rétrécissait. Dans ces conditions, le Département de l'information devait veiller à ce que tous les pays puissent profiter sur un pied d'égalité des technologies de l'information.

32. Une délégation a fait observer que de nombreux pays en développement ne disposaient pas des infrastructures et des ressources nécessaires pour profiter des progrès rapides des technologies de l'information et de la communication. Tant que l'on n'aurait pas réglé le problème du fossé numérique qui ne cessait de s'élargir, la radiodiffusion resterait le moyen de communication universel le plus économique pour de nombreux pays en développement. Un autre orateur, soulignant la nécessité d'utiliser les moyens de communication traditionnels, a estimé qu'étant donné que c'était dans le monde en développement, dont les choix étaient limités, que le besoin d'information se faisait le plus cruellement sentir, l'ONU devait faire un effort particulier pour atteindre ses publics. À propos des problèmes auxquels se heurtaient de nombreux pays en développement, un autre intervenant a relevé que si les médias de ces pays étaient à la traîne, ce n'était pas faute de volonté politique, mais à cause du manque de ressources pour mettre en place l'infrastructure requise.

33. Plusieurs intervenants ont estimé que le Sommet mondial sur la société de l'information, dont la première phase devait se tenir à Genève en décembre 2003 et la seconde à Tunis en 2005, constituait une excellente occasion de s'employer sérieusement à combler le fossé numérique actuel. La disparité croissante entre les pays risquait de s'aggraver, selon un intervenant, si l'on ne cherchait pas à tirer parti des progrès technologiques. À ce propos, le Sommet mondial devrait dégager un consensus en vue du partage des technologies, conformément à l'esprit de la Déclaration du Millénaire.

34. Pour plusieurs délégations, étant donné la situation difficile actuelle, le Comité de l'information avait un rôle de premier plan à jouer en inversant la polarisation

croissante entre cultures et religions différentes. Comme l'a fait observer un intervenant, les tendances négatives actuelles ne manqueraient pas de nuire à l'harmonie et à l'homogénéité voulues par tous. Le Comité de l'information avait pour mandat de favoriser la réalisation des objectifs suprêmes de l'Organisation des Nations Unies en suscitant une meilleure compréhension et en renforçant la bonne volonté entre les nations du monde grâce à des passerelles entre les diverses sociétés, cultures, religions et régions. Marquant son appui au projet du Secrétaire général et à ses propositions concernant le recentrage des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, un représentant a plaidé en faveur du renforcement du rôle central du Comité de l'information pour ce qui est d'orienter la restructuration et le recentrage du Département de l'information. Une autre délégation a préconisé la révision du rôle du Comité de l'information, compte tenu des événements que le monde venait de vivre. Pour un intervenant, le Comité devrait abandonner l'examen aride des travaux du Secrétariat pour s'occuper davantage de favoriser les sources d'information. Au cours des derniers mois, de profondes distorsions étaient apparues dans la presse mondiale. Le Comité devrait examiner cette question et collaborer étroitement avec l'UNESCO afin d'améliorer l'accès des pays en développement aux sources d'information.

35. Le nouveau descriptif de mission du Département de l'information était généralement bien accueilli par les délégations. Un intervenant a noté que les buts et objectifs du Département étaient désormais mieux formulés et que son efficacité globale était renforcée. En saluant la nouvelle orientation prise par le Département, de nombreux intervenants ont estimé que le nouveau modèle opérationnel et le nouvel organigramme introduits au titre de la seconde phase des réformes du Secrétaire général recentreraient et revitaliseraient le Département. Selon un intervenant, qui s'exprimait au nom d'un groupe important, les nouvelles orientations stratégiques adoptées par le Département lui offraient une occasion unique de rationaliser et d'optimiser davantage ses activités, d'exploiter au mieux ses ressources et de consolider sa présence et son rôle politiques. Un autre intervenant, tout en exprimant l'appui de sa délégation à l'action menée par le Département, a estimé que la réorientation entreprise était aussi difficile que complexe et ne pourrait être opérée d'un seul coup. Pour un autre intervenant, la réforme donnait des résultats pratiques et offrait de nouvelles possibilités de faire connaître le rôle de l'Organisation.

36. Un autre représentant s'est déclaré satisfait du rapport du Secrétaire général sur la réorientation (A/AC.198/2003/2) et a estimé que le Département avait déployé tous les efforts possibles pour recentrer ses activités. La réforme était un processus et non un événement. Cela étant, le Département devrait s'adapter sans cesse pour relever les nouveaux défis. Un intervenant a estimé que les nouvelles divisions créées dans le cadre du réaménagement du Département pourraient permettre de diffuser la culture de la paix et de renforcer le respect mutuel entre cultures et civilisations.

37. Un orateur, parlant au nom d'un grand groupe, a tenu à souligner que la restructuration progressive du Département, dont il avait été pris note, ne devrait pas se faire aux dépens des programmes consacrés à des questions de développement prioritaires, telles que la prévention des conflits, l'élimination de la pauvreté, le VIH/sida, le dialogue entre les civilisations et les cultures, le développement durable, la lutte contre le terrorisme international et les besoins de l'Afrique. Une délégation, notant que les domaines auxquels elle attachait de l'importance

n'avaient pas tous été énumérés, a demandé au Département d'inscrire dans sa liste de priorités des questions telles que l'éducation, la culture, la lutte contre les drogues et la criminalité organisée, l'égalité des sexes, la prise en compte des sexospécificités et le besoin pressant de faire prévaloir la tolérance et la non-discrimination. Un autre orateur, parlant au nom d'un grand groupe, a noté avec satisfaction que le Département était déterminé à être guidé par les domaines prioritaires issus de la Déclaration du Millénaire, du Sommet mondial sur la société de l'information et de l'Année internationale de l'eau douce, 2003. Il espérait qu'une attention identique serait accordée à la conférence internationale « Barbade+10 », qui devait avoir lieu à Maurice en 2004. Une délégation a noté que le message fondamental du Département comprenait sept objectifs mais négligeait celui qui portait sur la coopération internationale, les transferts de technologie et la transparence dans le domaine du commerce international. Cet objectif était capital pour pouvoir mobiliser les ressources nécessaires pour les sept autres objectifs. L'intervenant a tenu à souligner que la tendance négative actuelle à la diminution de l'aide au développement se poursuivrait si le Département n'attirait pas davantage l'attention du monde sur la nécessité d'obtenir les ressources humaines, techniques et financières voulues pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement.

38. Un orateur a noté que les objectifs du Département concernant la communication avaient été mieux définis et que la coopération entre le Département et les autres services du Secrétariat s'était renforcée avec la création de la Division de la communication stratégique, chargée d'élaborer des stratégies de communication afin de promouvoir les activités de l'ONU consacrées aux questions prioritaires. Une autre délégation, félicitant le Département d'avoir mis en place sa nouvelle structure, a noté en particulier que des points de coordination avaient été désignés pour travailler avec les départements organiques afin d'identifier le public visé et d'élaborer des programmes d'information et des stratégies pour les médias dans le domaine des questions prioritaires. Un intervenant a déclaré qu'il était essentiel d'intégrer le réseau des centres d'information dans la Division de la communication stratégique afin de coordonner et de rationaliser les activités de l'ONU en matière d'information. Un autre orateur, réaffirmant que sa délégation appuyait le renforcement de la coordination entre le Département de l'information et celui des opérations de maintien de la paix, a souligné qu'il importait d'adopter une démarche plus dynamique et plus professionnelle dans les relations entre les deux départements afin de pouvoir mener à bien le mandat des opérations de maintien de la paix. Il a demandé au Département de l'information d'indiquer aux États Membres les progrès accomplis jusqu'ici au sujet des modalités de coopération et des réaménagements de structure nécessaires, ainsi que les plans envisagés pour renforcer la coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix. Un autre orateur, rappelant que l'Assemblée générale avait proclamé le 29 mai Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, a accueilli avec satisfaction les dispositions prévues par le Département pour célébrer cette Journée pour la première fois en 2003, année qui marquerait le cinquante-cinquième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

39. Plusieurs orateurs ont soulevé la question de la régionalisation des centres d'information des Nations Unies. Certains ont favorablement accueilli la proposition du Secrétaire général tendant à rationaliser et à regrouper les centres d'information situés en Europe occidentale et ont fait observer avec satisfaction que cette mesure

permettrait de mieux répartir les ressources destinées aux centres d'information des pays en développement et de les redéployer vers d'autres activités hautement prioritaires, telles que la promotion du multilinguisme sur le site Web des Nations Unies et l'évaluation systématique de l'impact des principaux produits et services. Un orateur, parlant au nom d'un grand groupe, a souligné l'importance des centres d'information pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, en tant que sources de données précieuses et de moyens de communication et d'interaction avec les pays hôtes. Un autre orateur, parlant au nom d'un autre grand groupe, a réaffirmé que ce dernier estimait que la mise en place de pôles régionaux de ce genre devrait être faite au cas par cas compte tenu des besoins et des intérêts particuliers à la région intéressée. Un orateur, se félicitant aussi de la proposition du Secrétaire général, a demandé au Département d'appliquer progressivement la formule des pôles régionaux à d'autres régions, à chaque fois en consultation avec les États Membres intéressés.

40. Un représentant, se prononçant contre la proposition de pôles régionaux, a soutenu que les activités et les fonctions essentielles d'un centre d'information ne pouvaient pas être exécutées par « télécommande » à partir d'un pôle régional. Il a fait observer qu'à l'instar de la population des pays d'Asie et d'Afrique, celle des pays européens devrait être informée avec la même franchise et la même efficacité du rôle, des objectifs et des fonctions des Nations Unies. Il a ajouté qu'il ne serait pas prudent d'entreprendre une réorganisation et une restructuration de ce genre en ce moment important et il a demandé au Département de reconsidérer la proposition. Un autre orateur, selon lequel la proposition de régionalisation « n'était pas une bonne idée », a déclaré au Comité que, pour les pays d'Amérique latine, les distances géographiques et les coûts de transport ne permettaient à aucun centre d'information d'avoir des clients au-delà des frontières du pays où il était situé. Une délégation a suggéré que le pôle régional pour l'Europe occidentale soit situé à Genève. Une autre délégation, déclarant que la fermeture des neuf centres d'information en Europe occidentale créerait une certaine confusion, a demandé des éclaircissements sur l'avenir du bureau de l'information de l'UNESCO à Paris. Une autre délégation encore a demandé que les pays hôtes apportent une plus grande contribution à l'appui des centres d'information et a proposé de modifier en conséquence les directives et critères en vue de la régionalisation des centres d'information des Nations Unies.

41. Plusieurs orateurs ont examiné le bilan des activités des divers centres d'information. Un orateur a déclaré que le centre d'information de Ouagadougou jouait un rôle « irremplaçable » et a souligné qu'en raison de la crise en Côte d'Ivoire, ce centre occupait une position stratégique pour l'information et les initiatives visant à rétablir la paix et à traiter des questions humanitaires connexes. Un orateur a félicité le centre d'information de Dhaka qui avait créé un excellent site Web dans la langue locale et répondait aux besoins de quelque 250 millions de personnes dans le pays et à l'extérieur. Une délégation a déclaré que le centre d'information de Tokyo jouait un rôle essentiel et qu'il fallait se féliciter de son site Web, de ses publications et de ses manifestations, qui constituaient pour la population japonaise de précieuses sources d'information sur les Nations Unies. Des délégations se sont également félicitées du rôle positif joué par les centres d'information de Sana'a, Moscou, Mexico et Buenos Aires. L'antenne d'information du bureau des Nations Unies à Minsk donnait également des résultats dont il fallait se féliciter. Une délégation, déclarant que les pages du site Web devaient constituer

la « voix » en langue vernaculaire des communautés locales, a souligné qu'une page Web du centre d'information de Jakarta, rédigée en bahasa indonesia, « serait fort utile et financièrement viable ». Un observateur du Comité a exprimé l'intérêt de son gouvernement à l'égard du renforcement de l'Office des Nations Unies à Genève, non seulement en tant que centre mondial mais aussi en tant que centre d'information. Par ailleurs, un orateur a noté avec regret que le site Web du centre d'information de Lagos n'était pas fonctionnel et contenait peu d'informations sur les Nations Unies. Une autre délégation a proposé que les fonctionnaires nationaux de l'information des centres des Nations Unies aient également la possibilité de les diriger, non seulement en vue de réduire les coûts mais aussi pour assurer une communication efficace avec la population dans une langue qu'elle comprenait.

42. Plusieurs orateurs ont demandé instamment qu'une plus grande attention soit accordée aux besoins du continent africain. Un orateur, se référant au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, a demandé au Département d'utiliser, par l'intermédiaire de sa nouvelle Section Afrique, le programme du Nouveau Partenariat comme plate-forme pour atteindre le public visé et mobiliser un appui international pour sa réalisation. De même, un autre orateur, prenant note des messages de base du Département, a affirmé qu'ils correspondaient aux objectifs du Nouveau Partenariat et a promis l'appui de sa délégation à la réalisation de ces objectifs.

43. De nombreuses délégations ont estimé que le site Web du Département, géré par la Division de l'information et des médias, était un véritable succès. Un orateur a réaffirmé l'opinion de sa délégation selon laquelle les résultats obtenus par l'équipe de ce site constituaient un excellent exemple de ce qui pouvait être accompli à l'aide des ressources existantes lorsque des professionnels dévoués à leur tâche appliquaient le savoir, la volonté, la souplesse et la créativité nécessaires pour mener à bien leur travail. L'orateur a particulièrement félicité l'équipe pour la diffusion en direct sur le site Web des réunions des Nations Unies et l'affichage rapide des nouvelles sur la page du Centre de presse de l'ONU. Un autre orateur, décrivant le site Web comme un moyen très rentable de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation, a noté que le site avait été immensément utile pour tous. Par ailleurs, une délégation, notant qu'Internet avait transformé les services d'information de l'ONU, a attiré l'attention sur le fait que cette innovation pouvait aussi constituer une source de haine et d'intolérance. Il a ajouté qu'en examinant la question de l'information, il fallait soigneusement veiller à ce que les progrès qui permettaient l'accès généralisé à Internet servent effectivement à faire avancer les idéaux humanitaires.

44. La question du multilinguisme dans les travaux de l'Organisation a longuement retenu l'attention de nombreuses délégations. Un représentant, parlant au nom d'un groupe nombreux de membres, a félicité le Département pour les progrès accomplis depuis le lancement du site Web de l'ONU. Cependant, il a souligné qu'il fallait strictement observer le principe du multilinguisme qui attestait la richesse et la diversité de la communauté internationale et renforçait le respect des valeurs de tolérance et de respect mutuel. Selon un autre intervenant, le succès du site Web de l'ONU serait durable si le Département de l'information était en mesure de développer un centre de nouvelles des Nations Unies réellement multilingue. L'introduction du Centre de nouvelles en arabe, sur le site Web de l'ONU, a été saluée par plusieurs représentants. Une délégation a cependant regretté que la mise en route du Centre de nouvelles en espagnol ait encore été retardée. Une

autre délégation, portant un regard critique sur le site Web, a fait observer qu'en anglais, le site du Département devait être amélioré, en particulier pour ce qui était de la production rapide d'informations et de nouvelles d'intérêt général, et qu'il fallait améliorer la fonction de recherche, pour diffuser rapidement les observations faites par le Secrétaire général lui-même sur les déplacements en dehors des Nations Unies. Certains représentants se sont déclarés favorables à l'intégration du Système de diffusion électronique des documents (Sédoc) et du site Web des Nations Unies, ce qui accentuerait le caractère multilingue du site Web des Nations Unies, en fournissant gratuitement un accès public à tous les documents des Nations Unies destinés aux organes délibérants dans les six langues officielles des Nations Unies. Un représentant, tout en félicitant la Division de l'informatique et le Département de l'information pour leur volonté constante de développer le Sédoc, a demandé à ce que le service soit gratuit et entièrement ouvert au public sur le site Web de l'ONU.

45. La plupart des représentants ont souligné l'importance des moyens traditionnels de communication, comme la radio, pour atteindre les vastes publics des pays en développement. Le projet pilote de développement des moyens internationaux de radiodiffusion des Nations Unies a été salué par plusieurs orateurs comme moyen économique de diffuser le message onusien. Ils ont accueilli avec satisfaction les résultats d'un rapport d'enquête récent sur le nombre estimatif d'auditeurs, dans le monde, des émissions radiophoniques des Nations Unies. Selon cette enquête, durant une semaine ordinaire, plus de 133 millions d'hommes, de par le monde, écoutent les émissions radiophoniques des Nations Unies dans l'une des six langues officielles de l'Organisation. Un membre a rappelé qu'au fil des ans, la Radio des Nations Unies avait manifesté une remarquable vitalité et continuerait à faire entendre le message des Nations Unies dans le monde. Pour les pays en développement, cela signifiait des avantages qui ne pouvaient être égalés par aucun autre moyen de communication de masse. Il a noté que chaque semaine, plus de 26 millions de personnes écoutaient la Radio des Nations Unies en chinois, ce qui représentait 20 % du nombre mondial d'auditeurs de la Radio des Nations Unies. Un autre représentant, au nom d'un groupe nombreux de pays, a salué l'efficacité et le dévouement du personnel chargé des émissions en portugais. Dans les Caraïbes, un représentant a rappelé que 1,5 million d'auditeurs environ écoutaient la Radio de l'ONU. Favorable à la poursuite de ces travaux, comme de nombreuses délégations, il a demandé instamment que l'on consacre des ressources suffisantes à cette activité. Un autre représentant, parlant aussi de la nécessité de maintenir l'activité radiophonique internationale des Nations Unies, a constaté que les émissions en russe permettaient à 1,5 million de personnes d'écouter la voix des Nations Unies à la station radio No 1 du Bélarus.

46. Une délégation, tout en louant les dispositions actuellement prises par le Service radio des Nations Unies avec « Voice of Nigeria », a demandé au Département de nouer des relations de travail avec la Société fédérale de radiophonie du Nigéria (Federal Radio Corporation of Nigeria), qui assurait dans le pays une large couverture radiophonique. Tout en demandant que le projet de radio pilote fasse partie intégrante des activités du Département, une délégation a demandé à ce que l'on puisse lire une proposition budgétaire plus détaillée avant de décider de la poursuite du projet. Un observateur, à la présente session du Comité, parlant en son nom propre et au nom d'un autre observateur, a accueilli avec satisfaction le projet pilote qui, selon lui, était à la fois rentable et novateur. Des projets novateurs de cette nature devaient, selon lui, être financés par un

redéploiement des ressources d'activités moins efficaces ou moins éprouvées, plutôt que par la simple addition d'une nouvelle strate d'activités. Un autre intervenant a souhaité que les ressources humaines et financières nécessaires pour diffuser le programme radiophonique en kiswahili soient assurées, surtout que ce programme avait été acclamé comme l'une des grandes réussites du Département.

47. Les activités de la Division de l'action, qui tendaient à resserrer le partenariat entre le Département et la société civile, les milieux universitaires, les médias et les bibliothèques, ont été saluées par plusieurs représentants. Une délégation a déclaré que ces partenariats étaient bien un moyen de promouvoir les activités des Nations Unies, auprès du public. Une autre délégation, soulignant que le rôle du Département de l'information n'était pas limité à la diffusion de l'information mais devait également servir d'ouverture sur la société civile, a noté que l'Organisation avait beaucoup profité de son partenariat avec la société civile. Il fallait voir dans les groupes de la société civile non seulement un moyen de transmettre l'information, mais aussi des éléments susceptibles d'influencer le processus de décision à l'Organisation. Il a évoqué le rôle des personnes handicapées et a demandé au Secrétariat de produire des documents en braille, à l'usage des aveugles. Une autre délégation, soulignant combien il importait d'informer la communauté internationale des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, a remercié le Département des efforts qu'il avait constamment déployés à ce sujet. Le programme annuel de formation à l'intention des journalistes de la radio et de la presse des pays en développement, qui avait été mené par la Division de l'action, a également été cité par plusieurs délégations comme importante activité d'ouverture qui devait être poursuivie et renforcée. Une autre délégation, évoquant les besoins existants dans la région de Semipalatinsk, au Kazakhstan, qui subissait encore les conséquences des essais nucléaires, a demandé au Département de prendre les mesures voulues pour faire plus largement connaître cette question à l'opinion mondiale. Elle a également demandé au Comité de la faire figurer dans une résolution qui pourrait être adoptée à la présente session.

48. Une autre délégation a constaté, au sujet des travaux de la Division de l'action, certains doubles emplois. De plus, son action en direction des médias semblait se borner au Siège de l'ONU, où un large ensemble de filières était déjà disponible pour faciliter la diffusion de l'information au sujet des Nations Unies, a-t-il fait observer.

49. La *Chronique des Nations Unies*, publication de prestige du Département, un élément décisif de l'ouverture vers les établissements d'enseignement, a été décrite, par un représentant, comme une publication de réflexion. Il a fait valoir que ce périodique devait pouvoir continuer à servir les États Membres et atteindre un public mondial plus large. Présentant une opinion opposée, une autre délégation a estimé que les ressources utilisées pour produire la *Chronique* seraient mieux affectées, par exemple, à l'amélioration des sites Web des Nations Unies dans les six langues officielles ou à la traduction des matériaux des Nations Unies dans des langues locales.

50. Plusieurs représentants se sont félicités de l'initiative prise par le Département d'intégrer les bibliothèques des Nations Unies et, dans ce cadre, ont soutenu la création d'un comité directeur de la modernisation et de la gestion intégrée des bibliothèques des Nations Unies. Une délégation, se félicitant des efforts faits pour améliorer la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, a demandé au Département de

prendre des mesures pour renforcer le système des bibliothèques dépositaires, dans le monde entier, en fournissant à leur personnel un service de formation et d'autres formes d'assistance. Une autre délégation a recommandé que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld assume la responsabilité de définir une politique à cet égard et de coordonner les travaux de toutes les bibliothèques des Nations Unies. Une autre délégation, de l'avis opposé, a déclaré qu'elle espérait que le Comité directeur ferait justice des propositions irréalistes tendant à confier à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld les fonctions des bibliothèques des Nations Unies situées dans d'autres lieux d'affectation, en particulier Genève et Nairobi. Évoquant les nouvelles mesures de sécurité imposées depuis septembre 2001, une délégation a demandé que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld soit à nouveau ouverte au public. Le Comité directeur nouvellement créé devait trouver une solution adéquate au problème de l'application de ces mesures extraordinaires de sécurité, a-t-il fait observer. Un autre représentant, demandant à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld de partager le matériel qu'elle abrite avec les missions permanentes, a prié le Département de diffuser une information détaillée comprenant une liste des sources d'information disponibles à la Bibliothèque, ainsi qu'une liste des adresses et codes électroniques correspondants.

51. Plusieurs délégations ont fait des observations sur les mesures actuellement prises par le Département pour faire effectivement de la gestion des résultats une partie intégrante des efforts de réforme du Secrétaire général, en particulier l'introduction d'un examen annuel de l'impact des programmes pour veiller à ce que les activités du Département correspondent bien à ses priorités. Une délégation, parlant au nom d'un groupe nombreux de membres, a noté que l'auto-évaluation et la gestion axée sur les résultats étaient des conditions essentielles de succès, que ces exercices ne devaient pas dépendre de l'obtention de ressources qui seraient dégagées ailleurs dans le programme, et qu'ils ne devaient pas être considérés comme facultatifs par les directeurs de programme. La même délégation a également demandé au Département de l'information de fournir des détails plus précis concernant les indicateurs de succès et les normes de référence grâce auxquelles on espérait mesurer à l'avenir les succès obtenus. Des notions telles que « satisfaction » et « efficacité », qu'on retrouvait très souvent dans les rapports présentés au Comité, appelaient une interprétation plus complète, par le Département, a-t-il fait remarquer. Un observateur, mettant en question la corrélation entre l'évaluation et les économies de ressources, a décrit l'évaluation comme une responsabilité incontournable, qui ne devait pas dépendre de l'obtention de ressources nouvelles à cet effet.

52. Les partenariats d'importance stratégique au sein du système des Nations Unies, organisés par le Groupe de la communication des Nations Unies nouvellement créé, ont été approuvés par plusieurs membres du Comité. Une délégation a loué le Département, et en particulier son chef, d'avoir reconnu le potentiel de ce groupe et de guider les organismes des Nations Unies partenaires dans le développement de stratégies communes de communication. Une autre

délégation, voyant dans ce groupe un bon moyen d'harmoniser les diverses activités des spécialistes de l'information aux Nations Unies, a souligné qu'il fallait parler d'une voix distincte, clairement reconnaissable. Le Groupe de la communication serait sans doute à même de répondre à ce besoin, a-t-il fait observer.

53. À la fin du débat général, le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a fait une déclaration, au cours de laquelle il a répondu aux nombreuses questions posées par les délégations.

Chapitre IV
Examen des rapports présentés par le Secrétaire général

54. Cinq rapports du Secrétaire général ont été soumis à l'examen des membres du Comité, dont trois ont été présentés par des directeurs de programme du Département de l'information, un a été présenté par un représentant du Département de la gestion et un par un représentant du Bureau des services de contrôle interne. Le rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2003/2) n'a pas fait l'objet d'un examen distinct, ayant été présenté par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information dans le cadre de ses observations préliminaires et examiné au cours du débat général.

55. En présentant le rapport du Secrétaire général sur les aspects du budget-programme du Département de l'information pour l'exercice biennal 2004-2005 relatifs au programme (A/AC.198/2003/3), un représentant du Département de la gestion a indiqué au Comité que le rapport tenait compte des changements introduits dans le Département dans le cadre du processus de réforme entrepris par le Secrétaire général. On avait redéfini le mandat du Département pour indiquer que sa mission consistait à contribuer à la réalisation des objectifs essentiels de l'Organisation en faisant connaître de manière stratégique ses activités et préoccupations afin d'obtenir le plus large impact possible auprès du public. Pour s'acquitter de sa nouvelle mission, le Département s'appuierait sur les priorités fixées par l'Assemblée générale, son message de base découlant de la Déclaration du Millénaire. Pour s'acquitter au mieux de ses responsabilités, le Département avait mis au point un nouveau modèle opérationnel, reposant sur une idée claire du rôle du Département et de ses fonctions, à savoir satisfaire les besoins actuels de l'Organisation en matière de communication et continuer d'offrir aux États Membres les services qu'ils attendaient de lui. Le Département, afin de renforcer les moyens dont il disposait pour mener des programmes d'information efficaces et ciblés, avait appliqué un nouveau modèle opérationnel qui comprenait actuellement quatre sous-programmes : services de communication stratégique, services d'information, services de bibliothèque et services de diffusion. Le rapport du Secrétaire général indiquait les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour chaque sous-programme, conformément à la nouvelle budgétisation axée sur les résultats. Le Comité a été informé que le rapport qui lui était présenté serait également communiqué au Comité du programme et de la coordination puis, en définitive, à la Cinquième Commission.

56. Au cours du débat interactif qui a suivi, une délégation a fait observer que le message de base du Département, décrit au paragraphe 28.4 de l'annexe du document A/AC.198/2003/3, ne reflétait pas pleinement la Déclaration du Millénaire, dès lors qu'il ne visait pas la nécessité de promouvoir la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Elle a également noté que le libellé du paragraphe relatif à la rationalisation des centres d'information autour de pôles régionaux allait au-delà de la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée n'avait fait que prendre note de la proposition faite par le Secrétaire général. La délégation a en outre demandé au Département de mieux préciser comment les ressources dégagées par la régionalisation des centres d'information seraient employées.

57. En réponse, le représentant du Département a fait observer que le paragraphe 28.4 exposait de façon extrêmement résumée le mandat général du Département, et qu'il était possible d'apporter des modifications concernant la Déclaration du Millénaire. S'agissant de l'affectation des ressources, il a indiqué que l'imprécision à ce stade était due au fait que tous les éléments du dispositif de constitution des pôles n'étaient pas encore en place. Selon le rapport, une partie des ressources rendues disponibles par la régionalisation servirait à enrichir le contenu multilingue du site Web. Le solde des ressources resterait alloué au fonctionnement des centres d'information.

58. Un représentant du Département a présenté le rapport du Secrétaire général sur la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2003/5). Dans sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale avait demandé au Secrétaire général de procéder à un examen approfondi des services de bibliothèque couvrant les bibliothèques du Siège de l'Organisation des Nations Unies et des Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi, ainsi que des commissions régionales. À la suite de cet examen, effectué en 2002, le Secrétaire général avait présenté ses propositions de réforme des bibliothèques des Nations Unies, en trois volets : la Bibliothèque Dag Hammarskjöld serait chargée de définir la politique et de coordonner les activités de toutes les bibliothèques des Nations Unies; le Département de l'information établirait, en conjonction avec le Département de la gestion, un plan détaillé visant à intégrer les services de bibliothèque des Nations Unies dans divers lieux d'affectation au moyen des technologies de l'information et des communications; et le Département de l'information établirait et mettrait en oeuvre un plan visant à améliorer l'accès électronique aux collections des Nations Unies, à faciliter le transfert électronique des collections sur version papier et à dispenser une formation aux bibliothécaires des bibliothèques dépositaires. Dans un premier temps, il avait été créé un Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques chargé d'arrêter et d'appliquer des stratégies visant à doter l'ONU de services de bibliothèque plus modernes, plus efficaces et plus accessibles. L'objectif principal du Comité, qui était présidé par le Département de l'information et comprenait les bibliothécaires en chef de chacune des bibliothèques du système, était de favoriser une concertation innovante entre les bibliothèques des Nations Unies.

59. Une délégation a affirmé que, si la création du Comité directeur constituait « un premier pas », cela n'était pas suffisant. Dans son rapport, le Secrétaire général avait recommandé que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld joue un rôle pivot pour mettre en oeuvre un véritable changement. Par ailleurs, le Comité directeur n'était qu'un organe consultatif. Une autre délégation a noté que le rapport ne visait pas expressément la question de l'intégration des services de bibliothèque. Étant donné les orientations fixées par le Secrétaire général dans son rapport sur la réforme, la délégation tenait à savoir pourquoi le rapport sur les aspects du budget relatifs au programme concernant les services de bibliothèque n'avait pas énoncé l'objectif de l'intégration de ces services d'une manière correspondant à ce que le Secrétaire général avait initialement recommandé.

60. Un représentant du Département a expliqué qu'il fallait voir dans le Comité directeur une première étape dans l'instauration d'un mécanisme de collaboration. En ce qui concerne les aspects du budget relatifs au programme, il a fait observer que le budget pour 2004-2005 comportait des rubriques différentes pour chacune

des bibliothèques. Dans les demandes relatives à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, par exemple, le modeste montant demandé pour assurer le bon fonctionnement des services de bibliothèque avait été expliqué de façon plus détaillée. Pour apaiser les craintes exprimées par certaines délégations, il a indiqué qu'une analyse complète des aspects du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 relatifs au programme serait présentée par le Département de la gestion. Un représentant du Département a accepté de faire part au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale, qui sont à l'origine de la création du Comité directeur, les craintes exprimées par une délégation concernant le rôle de chef de file de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

61. Un représentant du Département a présenté le rapport du Secrétaire général relatif à la mise en oeuvre du projet pilote sur l'exploitation de la capacité de radiodiffusion internationale des Nations Unies (A/AC.198/2003/4). Faisant suite à la résolution 56/64 B de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001 concernant la mise en oeuvre du projet susmentionné, le Département a commandé une étude sur l'audience mondiale des programmes radiophoniques des Nations Unies dans les six langues officielles, ainsi qu'en portugais. Cette étude, menée avec la participation active de 180 radios partenaires, a fait apparaître que plus de 133 millions de personnes écoutaient les programmes de la Radio des Nations Unies au moins une fois par semaine. Le représentant du Département a fait observer que la concurrence était vive et que le fait que ces radios aient choisi d'utiliser des programmes de la Radio des Nations Unies montrait bien qu'elles en appréciaient l'impartialité et l'objectivité.

62. Plusieurs délégations ont félicité le Département pour le succès de la Radio des Nations Unies. Un délégué a demandé si les ressources allouées aux programmes en langue espagnole seraient accrues. Un autre a voulu savoir pourquoi les programmes en langue portugaise n'étaient pas considérés comme des programmes « officiels ». Le représentant du Département a répondu qu'aucun changement dans l'allocation des ressources entre les diverses unités linguistiques de la Radio des Nations Unies n'était prévu. En ce qui concerne le programme en langue portugaise, il a expliqué que le portugais n'était pas une des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

63. Concernant le rapport du Secrétaire général sur les activités du Groupe des Nations Unies pour les communications en 2002 (A/AC.198/2003/6), un représentant du Département a fait observer que ce groupe, qui remplaçait le Comité commun d'information, avait été créé en janvier 2002 à l'initiative du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, dans le but de disposer d'un mécanisme souple et pragmatique dans les domaines de l'information et de la communication. Le Groupe, qui a tenu des réunions hebdomadaires au Siège de l'ONU et ses sessions annuelles dans plusieurs villes, a permis d'engager un vaste débat et de formuler des politiques sur les aspects tant généraux que spécifiques de la communication et de l'information. Il visait à aider les organismes des Nations Unies à parler d'une seule voix. Il a créé plusieurs groupes spéciaux, dont celui sur le Sommet mondial sur la société de l'information (2003 et 2005) et celui sur l'Année internationale de l'eau douce (2003). Une autre initiative du Groupe concernait la préparation de l'Exposition mondiale de 2005 devant se tenir à Aichi (Japon). Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) comme organisme chef de file, les membres du Groupe ont décidé de participer à l'Exposition dans un pavillon commun des Nations Unies.

Ainsi, le Groupe s'est transformé en une plate-forme pragmatique et souple pour l'information et la communication, aidant les organismes des Nations Unies à coordonner leurs activités, à éviter des doubles emplois et à parler d'une seule voix.

64. Le rapport du Secrétaire général sur l'examen de la structure et du fonctionnement des centres d'information des Nations Unies par le Bureau des services de contrôle interne a été présenté par un représentant du Bureau. Établi en application des résolutions 48/218 B de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994, et 54/244, en date du 23 décembre 1999, le rapport présente les résultats d'un audit interne détaillé des centres d'information des Nations Unies et insiste sur la nécessité de redéfinir d'urgence le concept d'opération, de manière à ce que ces centres gardent toute leur utilité et toute leur pertinence. Notant les écarts existants entre les centres des pays développés et ceux des pays en développement, le représentant du Bureau a indiqué qu'une bonne partie des ressources utilisées pour financer les frais de location et d'entretien des bureaux, dépenses qui représentaient près de 40 % du total des dépenses de fonctionnement ne se rapportant pas au personnel, étaient absorbées par les centres situés dans les pays développés. Il faudrait donc que le Département évalue les besoins réels dans les pays développés et revoie le nombre de centres établis dans ces pays. Par ailleurs, un tiers à peine des centres soumettaient les rapports mensuels, qui constituent pourtant le principal outil d'évaluation des résultats. Jusqu'à tout récemment, les centres n'étaient pas tenus d'établir et de soumettre des plans de travail annuels. Le Département de l'information devait donc revoir les buts, stratégies et objectifs de ces centres d'information des Nations Unies dans le cadre d'un examen général. Il devrait aussi mener une évaluation approfondie des possibilités qui s'offrent à lui pour régler les questions soulevées dans le rapport, notamment la restructuration des centres d'information sur une base régionale et l'intégration d'un plus grand nombre d'entre eux aux bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement ou aux bureaux des organismes chefs de file dans le pays ou la région d'accueil.

65. D'une manière générale, les délégations ont souscrit à l'idée d'une restructuration sur une base régionale, mais voulaient savoir comment il y serait procédé. Une des délégations souhaitait savoir quel serait l'impact de cette restructuration pour les pays lusophones, en particulier en Afrique. Une autre délégation se demandait si les intérêts des pays francophones d'Afrique seraient pris en considération lors de l'établissement des principes directeurs applicables à la restructuration régionale. Une délégation s'est demandé si les indicateurs relatifs à l'impact des activités des centres d'information et le niveau des contributions volontaires émanant des pays hôtes, de la société civile et du secteur privé avaient été pris en compte.

66. En réponse à ces questions, une représentante du Bureau des services de contrôle interne a indiqué que la principale recommandation de son bureau, qui n'avait analysé en profondeur que cinq centres d'information, portait sur une redéfinition du concept d'opération de ces centres. L'idée d'une restructuration régionale n'était qu'une des possibilités qui découlaient de cette redéfinition. Une représentante du Département de l'information a indiqué par la suite que le Secrétaire général avait proposé que la restructuration soit évaluée sur trois ans. Elle a indiqué que son département s'employait à mettre au point de nouveaux critères d'évaluation des performances et de l'impact des activités des centres d'information sur le terrain. Pour ce qui était des pays lusophones, elle a fait savoir au Comité que le Centre d'information de Lisbonne accomplissait un travail primordial dans la

production de documents d'information en portugais. Il s'agissait là d'une question importante, et si le Centre venait à fermer, il y aurait un autre centre travaillant en portugais dans un pays en développement. Pour ce qui était des pays francophones, elle a fait observer que le français était l'une des six langues officielles de l'Organisation, que la documentation était donc disponible dans cette langue, et que les besoins spéciaux des pays francophones, en particulier en Afrique, seraient pris en compte.

Chapitre V
Rédaction et adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session

67. À sa 9e séance plénière, le Comité a procédé à l'adoption par consensus du projet de rapport, y compris des deux projets de résolution et du projet de décision ci-après :

Projet de résolution A
L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information[9],

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres intéressés, réaffirmant leur attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et morales grâce à la production culturelle endogène, de même qu'à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, « un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu » :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité qu'ils confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication et de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et à renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et la coopération entre pays en développement ainsi que la coopération entre pays développés et pays en

développement en vue d'améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, en particulier en matière de formation et de diffusion de l'information;

e) S'efforcent de fournir aux pays en développement et à leurs médias publics, privés ou autres, en complément de la coopération bilatérale, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, et notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et d'aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique bénéficiant d'appuis publics et privés comme il en existe déjà dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radiodiffusion et la télévision;

iii) D'aider à créer et à développer des réseaux de télécommunications sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication[10] institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution B
Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision de renforcer le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

Souscrivant à l'avis du Secrétaire général selon lequel les efforts tendant à réorienter le Département de l'information doivent conserver pour fondement la résolution 13 (I) du 13 février 1946 de l'Assemblée générale portant création du Département, dont le paragraphe 2 de l'annexe I stipule que les activités du Département doivent être organisées et dirigées de façon à favoriser dans toute la mesure possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, basée sur des informations suffisantes, de l'oeuvre et des buts des Nations Unies,

Souscrivant aussi à l'avis du Secrétaire général selon lequel les fonctions d'information et de communication considérées sous l'angle du contenu doivent être

placées au coeur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies, et une culture de la communication doit imprégner l'Organisation à tous les niveaux, de façon à faire pleinement connaître aux peuples du monde entier les objectifs et les activités de l'Organisation, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et afin que l'Organisation puisse bénéficier d'un large soutien mondial,

Soulignant que le Département de l'information a pour principale mission de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales et détaillées sur les tâches et responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de l'Organisation jouissent d'un soutien international renforcé, dans la plus grande transparence,

Notant que l'étude d'ensemble des activités du Département de l'information, demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, et l'application de la première phase, décrite dans le rapport sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication, présenté par l'Assemblée générale au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session[11], ainsi que le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement »[12] et les dispositions de sa résolution 57/300 relatives au Département, offrent l'occasion de prendre de nouvelles mesures de rationalisation des travaux du Département en vue d'améliorer son efficacité et son rendement et de maximiser l'emploi de ses ressources,

Constatant avec préoccupation que le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication a continué de se creuser et que de vastes pans de la population des pays en développement ne tirent aucun bénéfice de la révolution intervenue dans le domaine de l'information et de la technologie, et soulignant à cet égard la nécessité de corriger les déséquilibres existant dans la révolution mondiale de l'information et de la technologie de façon à la rendre plus juste, plus équitable et plus efficace,

Sachant que la révolution des technologies de l'information et des communications ouvre de nouvelles et vastes possibilités de croissance économique et de développement social et peut jouer un rôle important dans l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, mais qu'elle pose cependant des problèmes et présente des risques et qu'elle pourrait conduire à une nouvelle accentuation des disparités entre les pays et à l'intérieur des pays,

Rappelant sa résolution 56/262 du 15 février 2002 sur le multilinguisme et soulignant qu'il importe d'utiliser comme il convient les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans les activités du Département de l'information de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles,

Accueillant l'Arabie saoudite au Comité de l'information,

I. Introduction

1. *Réaffirme* les dispositions de sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a créé le Département de l'information, et toutes ses autres résolutions pertinentes sur les activités du Département;

2. *Prie* le Secrétaire général de continuer à appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 et les autres directives qu'elles a adoptées en ce qui concerne la politique et les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

3. *Souligne* l'importance du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, en tant que document définissant les grandes orientations du programme d'information afin de mettre une communication efficace au service des objectifs de l'Organisation;

4. *Réaffirme* que l'Organisation des Nations Unies demeure le fondement indispensable d'un monde juste et pacifique et que sa voix doit être entendue de façon claire et efficace, et souligne que le Département de l'information a un rôle essentiel à jouer à cet égard;

5. *Se félicite* des propositions du Secrétaire général tendant à améliorer les activités d'information, qui doivent être plus efficaces et mieux ciblées, au moyen notamment d'une restructuration du Département de l'information, conformément à ses résolutions et décisions pertinentes;

6. *Réaffirme* que le Comité de l'information joue un rôle central dans les politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, y compris dans la restructuration du Département de l'information et dans la hiérarchisation de ses activités, et se félicite que le Département et les membres du Comité continuent d'avoir des échanges constructifs;

7. *Prie* les États Membres de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les recommandations relatives au programme du Département de l'information émanent du Comité de l'information et soient examinées par lui;

8. *Demande* au Département de l'information, conformément aux priorités qu'elle a énoncées dans le plan à moyen terme et en s'inspirant de la Déclaration du Millénaire, d'accorder une attention particulière aux grandes questions que sont l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, l'épidémie de VIH/sida, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et les besoins du continent africain;

9. *Demande aussi* au Département de l'information de porter son attention, dans l'exécution de ses activités, sur toutes les grandes questions qui sont abordées dans la Déclaration du Millénaire et dans les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration;

10. *Reconnaît*, avec le Secrétaire général, qu'il est nécessaire de renforcer l'infrastructure technologique du Département de l'information afin d'élargir son audience et d'améliorer le site Web des Nations Unies;

11. *Prend note* du travail important effectué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de sa collaboration avec des

agences de presse et des organismes de radiodiffusion et de télévision dans les pays en développement, en vue de diffuser des informations sur les questions prioritaires, et encourage l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Département de l'information à continuer de collaborer pour promouvoir la culture dans les domaines de l'éducation et des communications;

II. Activités générales du Département de l'information

12. *Se félicite* des mesures prises pour restructurer le Département de l'information, telles qu'elles sont décrites dans le rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication[13] et encourage le Secrétaire général à poursuivre la réorientation et à continuer de s'efforcer d'accroître l'efficacité et la productivité du Département, notamment en élaborant des propositions de grande ampleur et éventuellement nouvelles ou novatrices, compte tenu des directives et principes généraux énoncés dans la présente résolution, et le prie de faire rapport à ce sujet au Comité de l'information, à sa vingt-sixième session;

13. *Réaffirme* que le Département de l'information joue un rôle central dans l'élaboration des politiques d'information de l'Organisation des Nations Unies et constitue la principale source d'information concernant l'Organisation et ses activités, ainsi que celles du Secrétaire général, et encourage une intégration plus étroite des fonctions du Département de l'information et des bureaux assurant des services de porte-parole pour le Secrétaire général;

14. *Se félicite* des progrès réalisés par le Département de l'information sur les plans des résultats et de l'efficacité depuis le début de l'effort de réorientation, conformément à ses directives et aux recommandations du Comité de l'information et, à cet égard, se félicite aussi de la décision qu'il a prise de réaliser une évaluation annuelle de l'impact des programmes, une décision qui inscrit l'auto-évaluation dans le travail quotidien de tous les directeurs de programme et vise à institutionnaliser le suivi des résultats, et prie le Secrétaire général de transmettre au Comité de l'information, à chacune de ses sessions, le rapport sur l'évaluation annuelle de l'impact des programmes;

15. *Prie* le Secrétaire général, dans le cadre du processus de réorientation, de continuer à ne ménager aucun effort pour que les publications et autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web de l'Organisation des Nations Unies et le Service d'information des Nations Unies, donnent des informations détaillées, objectives et impartiales sur les questions dont est saisie l'Organisation et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité avec les résolutions et décisions de l'Assemblée générale;

16. *Réaffirme* que, conformément aux directives, aucun des documents publiés sur papier par le Département de l'information ne doit faire double emploi avec d'autres publications des Nations Unies et que tous ces documents doivent être produits au moindre coût;

17. *Se félicite* des efforts du Département de l'information pour reconstituer le Comité des publications, conformément aux prescriptions des organes délibérants;

18. *Demande instamment* au Département de l'information de continuer à faire preuve de la plus grande transparence possible, afin que l'on sache mieux quel est l'impact de ses programmes et activités;

19. *Souligne* que la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer ses activités dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, notamment les pays en transition, et de contribuer à combler le fossé existant entre les pays en développement et les pays développés dans les domaines cruciaux de l'information et de la communication;

20. *Encourage* le Secrétaire général à renforcer la coordination entre le Département de l'information et les autres départements du Secrétariat, y compris en désignant des agents de coordination qui travailleront avec les départements organiques afin de définir les publics visés et d'élaborer des programmes d'information et des stratégies médias pour les questions prioritaires, et souligne que les capacités et activités d'information des autres départements devraient être placées sous la supervision du Département de l'information;

21. *Se félicite* des initiatives prises par le Département de l'information pour renforcer le système d'information des Nations Unies et souligne, à cet égard, combien il importe pour l'Organisation, les institutions spécialisées et les programmes et fonds des Nations Unies qui prennent part aux activités d'information d'adopter une approche cohérente axée sur les résultats et d'obtenir les ressources nécessaires à l'exécution de ces activités, et de tenir compte des vues des États Membres quant au caractère approprié et à l'efficacité de leur mise en oeuvre;

22. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur les activités du Groupe de la communication des Nations Unies en 2002[14], félicite le Département de l'information pour sa participation active et constructive aux travaux du Groupe, en particulier pour les efforts qu'il déploie pour promouvoir la coordination interinstitutions dans le domaine de l'information, encourage le Département à continuer de jouer un rôle de premier plan dans le Groupe de la communication des Nations Unies qui vient d'être créé, prend note des efforts entrepris par le Groupe pour poursuivre la mise au point de plusieurs initiatives décisives, et prie le Secrétaire général de rendre compte des activités du Groupe au Comité de l'information à ses sessions suivantes;

23. *Apprécie* les efforts déployés sans relâche par le Département de l'information pour publier des communiqués de presse quotidiens, et prie le Département de continuer d'offrir ce service inestimable aux États Membres et aux représentants des médias, tout en envisageant des modalités qui permettraient éventuellement d'améliorer les méthodes de production des communiqués de presse et d'en rationaliser la présentation, la structure et la longueur, en gardant à l'esprit les points de vue des États Membres et le fait que d'autres départements offrent peut-être des services similaires à celui-ci ou qui font double emploi avec celui-ci;

24. *Prend acte* de la définition proposée pour la mission du Département dans le rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication[15], qui doit englober toutes les activités du Département et qui est libellée comme suit : « La mission du Département de l'information consiste à contribuer à la réalisation des objectifs essentiels de l'Organisation en faisant connaître de manière stratégique ses activités et préoccupations afin d'obtenir le plus large impact possible auprès du public »;

25. *Approuve* le nouveau modèle opérationnel du Département de l'information qui est décrit dans le rapport du Secrétaire général mentionné ci-dessus et qui part notamment du principe que le contenu de l'information émane des autres départements et services du Secrétariat et des organismes du système des Nations Unies, le Département étant chargé pour sa part d'en assurer la coordination et la formulation, ainsi que la présentation et la diffusion, en étroite coopération avec les médias, les États Membres et des partenaires dans la société civile;

26. *Demande* qu'à l'occasion du débat qui aura lieu à la Quatrième Commission sur le point de l'ordre du jour intitulé « Questions relatives à l'information » pendant les prochaines sessions ordinaires de l'Assemblée générale, un échange de vues officieux soit organisé entre le Secrétariat et les membres de la Commission après l'exposé du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information au sujet des questions de fond présentées dans cet exposé oral, dans les limites des ressources disponibles;

Multilinguisme et information

27. *Note avec satisfaction* que le Département de l'information s'applique actuellement à renforcer le multilinguisme dans ses activités et l'encourage à poursuivre ses efforts dans ce sens;

28. *Souligne* combien il importe de faire en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information et met l'accent sur la nécessité de mettre pleinement en oeuvre sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997 dans la partie C de laquelle elle priait le Secrétaire général de veiller à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres;

29. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de s'assurer que le Département de l'information dispose des effectifs appropriés capables d'utiliser toutes les langues officielles de l'Organisation pour mener à bien l'ensemble de ses activités;

30. *Rappelle* au Secrétaire général qu'il convient de mentionner dans les futurs projets de budget-programme concernant le Département de l'information qu'il est important d'utiliser les six langues officielles pour toutes ses activités;

Combler le fossé numérique

31. *Rappelle* sa décision, qu'elle a approuvée dans sa résolution 56/183 du 21 décembre 2001, de tenir le Sommet mondial sur la société de l'information à Genève en décembre 2003 et à Tunis en décembre 2005, se félicite des initiatives prises par le Département de l'information en prévision de ce sommet, encourage les États, les organes et entités compétents du système des Nations Unies, d'autres institutions intergouvernementales et les membres de la société civile à continuer de participer activement à ce processus et réaffirme qu'il importe que le Département de l'information joue un rôle et apporte un soutien actifs pour mieux faire connaître le Sommet et ses principaux objectifs à travers le monde;

32. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir créé le Service des technologies de l'information des Nations Unies, l'Interréseau-Santé et le Groupe d'étude sur les

technologies de l'information et des communications en vue de combler le fossé numérique et de réduire l'écart persistant entre pays développés et pays en développement, accueille avec satisfaction la contribution du Département de l'information à la promotion des initiatives prises par le Secrétaire général pour combler ce fossé dans le but de stimuler la croissance économique et de réduire l'écart persistant entre pays développés et pays en développement et, à cet égard, prie le Département de renforcer encore son rôle;

III. Nouvelles priorités dans le programme du Département de l'information

33. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les aspects du budget-programme du Département de l'information pour l'exercice biennal 2004-2005 relatifs au programme[16] et approuve la nouvelle structure prévue pour les sous-programmes, qui comprend les services de communication stratégique, les services d'information, les services de bibliothèque et les services de diffusion;

34. *Constate* que le Département de l'information, avec l'aide du Bureau des services de contrôle interne, est en train d'élaborer des méthodes et de procéder à une évaluation systématique de l'impact et du rapport coût-efficacité de toutes les activités du Département sur une période de trois ans, conformément à la demande formulée dans la résolution 57/300, et prie le Secrétaire général de faire rapport sur la progression de ces travaux lors de la vingt-sixième session du Comité de l'information;

35. *Réaffirme* que le Département de l'information doit, tout en accomplissant ses missions actuelles et en se conformant à l'article 5.6 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, établir un ordre de priorité dans son programme de travail afin de mieux concentrer son message et ses efforts et afin, dans le cadre de sa gestion de la performance, d'adapter ses programmes aux besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de retour d'information et d'évaluation;

36. *Souligne* que les indicateurs de succès et les réalisations escomptées proposés, qui sont pour la première fois inclus dans le budget-programme, doivent être clairement définis, mesurables et exploitables pour une évaluation efficace des activités;

Centres d'information des Nations Unies

37. *Souligne* que les centres et antennes d'information des Nations Unies, ou pôles régionaux, selon qu'il conviendra, doivent continuer à jouer un rôle important en diffusant partout dans le monde des informations sur les travaux de l'Organisation, en particulier dans les domaines définis dans la Déclaration du Millénaire, et souligne également qu'en leur qualité de « voix locale » du Département de l'information, les centres d'information ou les pôles régionaux, selon qu'il conviendra, doivent faire connaître au niveau local les travaux de l'Organisation et mobiliser un soutien en leur faveur, en gardant à l'esprit que c'est l'information dans les langues locales qui produit l'impact le plus fort sur les populations locales;

38. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne relatives à l'examen de la structure et du

fonctionnement des centres d'information des Nations Unies[17], et prie le Secrétaire général de présenter de nouvelles informations détaillés au Comité de l'information lors de sa vingt-sixième session;

39. *Se félicite* des efforts que déploie actuellement le Département de l'information pour revoir l'affectation de personnel et de ressources financières aux centres d'information des Nations Unies en vue éventuellement de transférer des ressources de centres d'information de pays développés vers des activités d'information menées par l'Organisation des Nations Unies dans les pays en développement, en mettant l'accent sur les besoins des pays les moins avancés, et vers d'autres activités prioritaires, comme celles qui ont trait au multilinguisme sur le site Web et à l'évaluation des services, en consultation avec les États Membres intéressés;

40. *Réaffirme* le paragraphe 15 de sa résolution 57/300, par lequel elle a pris note de la proposition faite par le Secrétaire général dans la décision 8 de son rapport[12], en vue de rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux, selon qu'il conviendrait, en consultation avec les États Membres concernés, en commençant par la création d'un centre régional pour l'Europe occidentale, une démarche similaire étant ensuite adoptée pour les centres situés dans les pays développés où les coûts sont très élevés, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport de situation à ce sujet aux fins d'appliquer cette formule dans d'autres régions, en consultation avec les États Membres, là où elle permettrait de renforcer les courants et échanges d'informations dans les pays en développement;

41. *Encourage* les efforts que font certains centres d'information des Nations Unies pour créer leur propre page Web dans les langues locales, encourage également le Département de l'information à fournir aux centres d'information, en particulier ceux dont les pages Web ne sont pas encore opérationnelles, des ressources et des moyens techniques leur permettant de créer des pages Web dans les langues locales du pays où ils se trouvent, et encourage les gouvernements hôtes à répondre aux besoins des centres d'information;

42. *Rappelle* que le Secrétaire général a engagé les pays où se trouvent les centres d'information des Nations Unies à faciliter le fonctionnement des centres en leur fournissant des locaux gratuits ou à loyer subventionné, tout en tenant compte de la situation économique de ces pays et en sachant qu'un tel soutien ne doit pas se substituer à l'allocation, dans le cadre du budget-programme de l'Organisation, des ressources financières nécessaires aux centres d'information;

43. *Note* que le Département de l'information continue à soutenir le regroupement des organismes des Nations Unies présents sur le terrain en une seule maison des Nations Unies et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de façon détaillée, à la vingt-sixième session du Comité de l'information, des progrès accomplis à cet égard;

IV. Services de communication stratégique

44. *Constate* que les services de communication stratégique, qui seront organisés par la Division de la communication stratégique, nouvellement créée, seront chargés d'énoncer et de diffuser le message des Nations Unies, en élaborant les stratégies de communication en étroite collaboration avec les départements

organiques, les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, dans le strict respect de leurs mandats respectifs;

Campagnes de publicité

45. *Considère* que les campagnes de publicité organisées à l'appui des sessions extraordinaires et des conférences internationales des Nations Unies comptent parmi les responsabilités les plus essentielles du Département de l'information, et se félicite des efforts déployés par le Département pour trouver des modalités novatrices qui lui permettraient d'organiser et de mener à bien ces campagnes en partenariat avec les départements organiques concernés et en utilisant comme guide la Déclaration du Millénaire;

46. *Approuve* les efforts que fait le Département de l'information qui, tout en veillant au respect des priorités qu'elle établit, centre ses campagnes de publicité sur les grands thèmes définis par le Secrétaire général;

47. *Apprécie* à sa juste valeur l'action menée par le Département de l'information pour promouvoir, grâce à ses campagnes, des thèmes importants pour la communauté internationale, tels que le développement durable, les enfants, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies et la décolonisation, ainsi que le dialogue entre les civilisations, la culture de paix et de tolérance et les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, et encourage le Département, en coopération avec les pays intéressés et les organisations et organismes compétents des Nations Unies, à continuer de prendre les mesures adéquates pour sensibiliser l'opinion mondiale à ces questions et à d'autres questions de portée mondiale;

48. *Encourage* le Département de l'information à continuer de travailler dans le cadre du Groupe de la communication des Nations Unies à la coordination de la mise en oeuvre des stratégies de communication, avec les chefs de l'information des institutions, des fonds et des programmes des Nations Unies;

49. *Souligne* la nécessité de mettre à nouveau l'accent sur le développement de l'Afrique, en particulier la nécessité pour le Département de faire plus largement connaître à la communauté internationale la situation économique et sociale critique de l'Afrique et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

Le rôle du Département de l'information dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

50. *Se félicite* des efforts faits par le Secrétaire général pour rendre le Département de l'information mieux à même de créer et de faire fonctionner des antennes d'information dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques et de consolidation de la paix des Nations Unies, notamment des activités de promotion et autres activités d'appui à l'information, et prie le Secrétariat de continuer de veiller à ce que le Département soit associé aux futures opérations dès la phase de planification, grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements du Secrétariat, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix;

51. *Souligne* qu'il importe de renforcer la capacité d'information du Département de l'information dans le domaine des opérations de maintien de la paix, ainsi que son rôle dans le processus de sélection des porte-parole pour les

opérations ou missions de maintien de la paix des Nations Unies et, à cet égard, engage le Département à détacher des porte-parole ayant les qualifications requises pour assumer les tâches qui leur sont confiées pour ces opérations ou missions, en tenant compte de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 du Chapitre XV de la Charte des Nations Unies, et à prendre en considération, le cas échéant, les avis exprimés notamment par les pays d'accueil;

52. *Prie* le Secrétaire général de continuer à rendre compte au Comité de l'information, à ses futures sessions, du rôle joué par le Département de l'information dans les opérations de maintien de la paix;

53. *Accueille avec satisfaction* le transfert des fonctions de la Section cartographique du Département de l'information au Département des opérations de maintien de la paix, étant donné que le travail de cette section est plus étroitement lié aux besoins et activités de ce dernier département;

V. Services d'information

54. *Souligne* que l'objectif premier des services d'information fournis par la Division de l'information et des médias est la publication, au moment opportun, dans les quatre moyens de communication de masse – la presse, la radio, la télévision et l'Internet – de nouvelles et d'informations exactes, objectives et équilibrées émanant du système des Nations Unies, et communiquées aux médias et à d'autres publics, dans le monde, l'accent étant mis sur le multilinguisme;

Moyens traditionnels de communication

55. *Souligne* que la radio demeure l'un des moyens de communication traditionnels de très grande portée les plus efficaces dont le Département de l'information dispose et qu'elle constitue un instrument important pour les activités de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les domaines du développement et du maintien de la paix, et permet d'atteindre un vaste public dans le monde entier;

56. *Note avec satisfaction* le succès du projet pilote sur l'élaboration d'une capacité internationale de radiodiffusion pour l'Organisation des Nations Unies et entérine la proposition du Secrétaire général tendant à ce que ce projet pilote fasse partie intégrante des activités du Département;

57. *Prie* le Secrétaire général de prêter l'attention voulue à la parité des six langues officielles dans l'expansion de cette capacité de radiodiffusion internationale;

58. *Note* les efforts que fait le Département de l'information pour diffuser directement les émissions aux stations radio dans le monde entier, dans les six langues officielles, à quoi il faut ajouter le portugais et, chaque fois que possible, dans d'autres langues et, à ce propos, souligne que les activités d'information de l'Organisation des Nations Unies doivent demeurer impartiales et objectives;

59. *Encourage* le Département de l'information à continuer à constituer des partenariats avec les journalistes des stations de radio locales, nationales et régionales afin de propager le message de l'ONU dans le monde entier;

60. *Souligne* que la radio et la télévision de l'Organisation des Nations Unies devraient tirer pleinement parti de l'infrastructure technologique disponible ces dernières années, notamment les plates-formes satellite, les technologies de l'information et des communications et l'Internet, et prie le Secrétaire général, dans le cadre de la réorientation du Département de l'information, d'envisager une stratégie mondiale de radiotélévision prenant en compte les technologies existantes;

Site Web de l'Organisation des Nations Unies

61. *Remercie à nouveau* le Département de l'information d'avoir créé un site Web de qualité, convivial et économique, notant que cela est particulièrement remarquable, vu la portée de cette entreprise, les contraintes budgétaires au sein de l'Organisation et l'expansion extrêmement rapide du Web, et réaffirme que le site Web demeure un outil très utile pour les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les États Membres et le grand public, et accueille avec satisfaction la création du site Web de l'Organisation sur le terrorisme;

62. *Encourage* le Département de l'information à continuer à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'accessibilité du site Web de l'Organisation aux personnes handicapées, en particulier celles qui ont des difficultés pour voir et entendre, et prie le Département de rendre compte au Comité de l'information à sa vingt-sixième session de ce qu'il fait à ce sujet;

63. *Note avec préoccupation* que le développement et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation a été plus lent que prévu du fait, notamment, de l'insuffisance des ressources et du fait que les bureaux qui fournissent le contenu n'ont pas, en général, mis à disposition leur documentation dans les six langues officielles sur le site Web de l'Organisation;

64. *Souligne* qu'il est nécessaire d'adopter une décision concernant le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation des Nations Unies en envisageant, notamment, la possibilité d'une restructuration et de la création au Département de l'information d'un groupe distinct pour chacune des six langues officielles de façon à assurer à celles-ci une parfaite égalité de traitement;

65. *Réitère* la demande faite au Secrétaire général de veiller, jusqu'à ce qu'une telle décision soit prise et appliquée, dans toute la mesure possible et en s'assurant du caractère actuel et de l'exactitude du contenu du site, à ce que les ressources humaines et financières du Département de l'information prévues pour ce site soient et restent équitablement réparties entre toutes les langues officielles, et de ne ménager aucun effort pour s'assurer que les documents publiés sur le site Web qui ne changent pas et n'ont pas besoin d'une mise à jour régulière paraissent dans les six langues officielles;

66. *Réaffirme* également la nécessité d'établir une égalité absolue entre les six langues officielles sur le site Web de l'Organisation et, à cet égard, prend note du principe proposé par le Secrétaire général au paragraphe 33 de son rapport[18], qui est de faire traduire, dans toutes les langues officielles, par les services du Secrétariat qui en auront fourni le contenu, tous les documents et bases de données affichés en anglais sur le site Web de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-sixième session, des modalités les

plus pratiques, efficaces et rationnelles permettant de donner suite à cette proposition;

67. *Prie* le Secrétaire général d'inclure dans son rapport au Comité de l'information à sa vingt-sixième session des propositions en ce qui concerne l'établissement d'une date limite à laquelle les mesures d'appui pour la mise en pratique de ce principe devraient être en place et à partir de laquelle l'égalité serait permanente, et en ce qui concerne les articles pouvant être dispensés de traduction sur le site Web;

68. *Souligne* qu'il importe que le public ait accès à la collection des *Traités des Nations Unies* et à la documentation des organes délibérants de l'Organisation;

69. *Encourage* le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Département de l'information, à tirer pleinement parti des derniers progrès de l'informatique, y compris l'Internet, pour diffuser de façon économique et rapide des informations sur l'Organisation selon les priorités fixées par l'Assemblée générale et compte tenu de la diversité linguistique de l'Organisation;

70. *Se félicite* de la mise en service du Centre de nouvelles des Nations Unies dans sa version arabe et attend avec intérêt le lancement des versions du Centre de nouvelles des Nations Unies dans les autres langues officielles d'ici à la fin de 2003 dans le but d'assurer la parité linguistique sur le site,

71. *Accueille avec satisfaction* la proposition du Secrétaire général tendant à offrir au public un accès gratuit au Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies grâce au raccordement au site Web de l'Organisation, qui doit être examinée dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, et prie le Secrétaire général de faire rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa vingt-sixième session;

72. *Félicite* la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui d'avoir assuré la mise en place de l'équipement technique nécessaire au raccordement imminent du Système de diffusion électronique des documents au site Web de l'Organisation, et félicite également le Département de l'information d'avoir cherché des solutions aux problèmes de la gestion du contenu du Système;

73. *Prend note* du fait que l'intégration du Système de diffusion électronique des documents au site Web de l'Organisation renforcera considérablement le caractère multilingue de ce site et accroîtra la productivité de tous les services du Secrétariat en élimant les doubles emplois en matière de mise en forme et d'affichage de documents;

74. *Prend note* avec intérêt du Service d'information des Nations Unies assuré dans le monde entier par courrier électronique par le Département de l'information, et prie le Département d'offrir ce service dans toutes les langues officielles, en s'assurant que les nouvelles d'actualité et les informations urgentes soient exactes, impartiales et objectives;

75. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion en vue de la création d'un portail central sur l'Internet pour le système des Nations Unies, outil de recherche interinstitutions pour tous les sites Web du système des Nations Unies qui est décrit à l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication[13];

76. *Demande* au Département d'encourager tous les membres du système des Nations à participer au projet pilote sur l'exploitation de la capacité de radiodiffusion internationale des Nations Unies et prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité de l'information à sa vingt-sixième session sur les activités du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion dans ce domaine;

VI. Services de bibliothèque

77. *Constate* que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld fait partie de la Division de la diffusion du Département de l'information et note les efforts que le Secrétaire général continue de déployer pour faire de la Bibliothèque une bibliothèque virtuelle de portée mondiale, réaffirme la nécessité de continuer à mettre à la disposition des États Membres des exemplaires sur papier, sous réserve des dispositions pertinentes de sa résolution 57/283 du 15 avril 2003, et prend note des efforts que déploie le Secrétaire général pour enrichir le fonds multilingue d'ouvrages et de revues de la Bibliothèque, notamment en acquérant des publications sur des questions intéressant la paix et la sécurité ainsi que le développement, afin que la Bibliothèque demeure une source largement accessible d'information sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités;

78. *Se félicite* de la création du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies chargé d'arrêter et d'appliquer des stratégies visant à doter l'Organisation des Nations Unies de services de bibliothèque plus modernes, plus efficaces et plus accessibles, et prie le Secrétaire général de guider les travaux de ce comité, en tenant compte des spécificités et des avantages comparatifs de chaque bibliothèque membre et en veillant à l'intégration, à la cohérence et à la coordination des pratiques et politiques de gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, et de faire rapport au Comité de l'information à sa vingt-sixième session sur les activités du Comité directeur;

79. *Reconnaît* l'importance du rôle que jouent les bibliothèques dépositaires dans la diffusion de l'information et du savoir concernant les activités des Nations Unies et, à cet égard, prie instamment la Bibliothèque Dag Hammarskjöld dans le cadre de ses fonctions de coordination, de prendre les initiatives nécessaires pour renforcer ces bibliothèques par le biais de la formation régionale et d'autres formes d'assistance;

80. *Se félicite* des cours dispensés par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld aux représentants des États Membres et au personnel du Secrétariat pour les initier à Cyberseek, à la recherche sur le Web, à l'intranet, à la documentation de l'Organisation des Nations Unies, au fichier UN-I-QUE et au système de diffusion électronique des documents de l'ONU;

81. *Rappelle* le paragraphe 44 de sa résolution 56/64 B du 24 décembre 2001, dans lequel elle s'est félicitée du rôle que jouait le Département de l'information dans l'intensification de la collaboration entre les bibliothèques des institutions des Nations Unies, en particulier dans la constitution d'un catalogue central de l'ensemble du système des Nations Unies accessible en ligne qui permette de retrouver les données bibliographiques de tout document imprimé détenu par l'une des bibliothèques des institutions des Nations Unies; salue la mise au point, par le Centre international de calcul, du système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies qui offre un point d'accès unique aux

catalogues, indexes et bases de données de résumés, collections, liens renvoyant aux ressources en plein texte, et archives disponibles; félicite aussi le Département pour son rôle dans cette mise au point et le prie d'encourager toutes les organisations des Nations Unies à adopter le système commun; et prie également le Secrétaire général de faire rapport au Comité de l'information à sa vingt-sixième session;

82. *Attend avec intérêt* les résultats de l'examen approfondi général des services de bibliothèque demandé au paragraphe 34 de sa résolution 56/253, et demande qu'ils lui soient présentés dès que possible et au plus tard d'ici à la fin de la partie principale de sa cinquante-huitième session;

83. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies[19] et attend avec intérêt les informations complémentaires et propositions demandées au paragraphe 14 de sa résolution 57/300 qui doivent être soumises aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, notamment au Comité de l'information à sa vingt-sixième session;

VII. Services de diffusion

84. *Est consciente* que les services de diffusion qui doivent être assurés par la Division de la diffusion du Département de l'information favoriseront une prise de conscience accrue du rôle et de l'oeuvre des Nations Unies dans les domaines prioritaires;

85. *Prend note* de l'importance que revêt la poursuite de l'exécution par le Département de l'information, du programme en cours de formation des journalistes de la presse écrite et orale des pays en développement et en transition, comme l'a demandé l'Assemblée générale, et encourage le Département à envisager les moyens d'exploiter au maximum les possibilités offertes par ce programme en revoyant notamment sa durée et le nombre de ses participants;

86. *Est consciente* de la nécessité pour le Département de l'information de renforcer ses activités d'information dans toutes les régions, et réaffirme la nécessité d'inclure, dans le cadre de la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies, une analyse de l'influence et de la portée actuelles des activités menées par le Département qui permette de définir l'éventail le plus large possible de public et de zones géographiques mal desservis et qui méritent éventuellement qu'on leur accorde une attention particulière, notamment sur le plan des moyens de communication appropriés, et compte tenu des besoins locaux au niveau linguistique;

87. *Rend hommage* à l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et à son Fonds Dag Hammarskjöld pour l'octroi de bourses qui permet à des journalistes de pays en développement de se rendre au Siège de l'Organisation des Nations Unies et de suivre l'actualité pendant l'Assemblée générale et prie instamment les donateurs de verser des contributions financières au Fonds de façon qu'un plus grande nombre de bourses puisse être accordé à des journalistes dans ces conditions;

VIII. Observations finales

88. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-sixième session, et à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième

session, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

89. *Prie* le Comité de l'information de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-neuvième session;

90. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « Questions relatives à l'information ».

Projet de décision
Augmentation du nombre de membres du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter le nombre de membres du Comité de l'information de 99 à 102 et de nommer Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Suisse et le Suriname membres du Comité.

Notes

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21* (A/35/21), annexe, sect. V.

[2] Ibid., *trente-sixième session, Supplément No 21* (A/36/21); ibid., *trente-septième session, Supplément No 21* et rectificatif (A/37/21 et Corr.1); ibid., *trente-huitième session, Supplément No 21* et rectificatifs (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., *trente-neuvième session, Supplément No 21* (A/39/21); ibid., *quarantième session, Supplément No 21* (A/40/21); ibid., *quarante et unième session, Supplément No 21* (A/41/21); ibid., *quarante-deuxième session, Supplément No 21* (A/42/21); ibid., *quarante-troisième session, Supplément No 21* (A/43/21); ibid., *quarante-quatrième session, Supplément No 21* (A/44/21); ibid., *quarante-cinquième session, Supplément No 21* (A/45/21); ibid., *quarante-sixième session, Supplément No 21* (A/46/21); ibid., *quarante-septième session, Supplément No 21* (A/47/21); ibid., *quarante-huitième session, Supplément No 21* (A/48/21); ibid., *quarante-neuvième session, Supplément No 21* (A/49/21); ibid., *cinquantième session, Supplément No 21* (A/50/21); et ibid., *cinquantième et unième session, Supplément No 21* (A/51/21).

[3] Ibid., *cinquante-deuxième session, Supplément No 21* (A/52/21/Rev.1).

[4] Ibid., *cinquante-troisième session, Supplément No 21* (A/53/21/Rev.1).

[5] Ibid., *cinquante-quatrième session, Supplément No 21* et additif (A/54/21 et Add.1).

[6] Ibid., *cinquante-cinquième session, Supplément No 21* (A/55/21).

[7] Ibid., *cinquante-sixième session, Supplément No 21* et additif (A/56/21 et Add.1).

[8] Ibid., *cinquante-septième session, Supplément No 21* (A/57/21).

[9] À paraître en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 21* (A/58/21).

[10] Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Documents de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980*, vol. 1, *Résolutions*, sect. III.4, résolution 4/21.

[11] A/AC.198/2002/2.

[12] A/57/387 et Corr.1.

[13] A/AC.198/2003/2.

[14] A/AC.198/2003/6.

[15] A/AC.198/2003/2, par. 11.

[16] A/AC.198/2003/3.

[17] A/57/747.

[18] A/AC.198/2002/6.

[19] A/AC.198/2003/5.

Annexe I

Déclaration du Président du Comité de l'information à l'ouverture de la vingt-cinquième session du Comité, le 28 avril 2003

1. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier vivement de m'avoir élu à la présidence du Comité. C'est un grand honneur que vous nous faites, à mon pays, le Bangladesh, comme à moi-même, et je vous en suis très obligé. En même temps, je manquerais à mes obligations si je ne rendais pas un vibrant hommage à mon distingué prédécesseur, et bon ami, l'Ambassadeur Milos Alcalay, qui a été un président avisé et compétent pendant ces deux dernières années. Je continuerai à compter sur son soutien et sur ses conseils et c'est avec plaisir que j'accepte son offre à cet égard. Il y a tout lieu de se féliciter que le Département de l'information ait désormais à sa tête une personnalité aussi éminente que le Secrétaire général adjoint Shashi Tharoor. Il me semble que c'est l'homme qu'il faut, là où il faut, et le moment est bien choisi; je me réjouis à l'idée de travailler avec lui à transformer le Département dans le sens souhaité par les membres et le Secrétaire général.

2. Nous en sommes certainement tous conscients, cette vingt-cinquième session du Comité se déroule dans un contexte extrêmement difficile. À bien des égards, la détermination et l'engagement, qui nous ont amenés au départ à créer et façonner l'Organisation des Nations Unies, sont mis à dure épreuve. Pourtant, si l'on posait aujourd'hui aux peuples du monde la question de savoir si nous avons autant besoin de l'Organisation aujourd'hui que lors de sa création, une écrasante majorité répondrait par un « oui » sonore. Dans un monde qui, malheureusement, continuera d'être divisé par des conflits et des crises, nous aurons toujours besoin d'un espace de dialogue et de concertation. Face aux grands fléaux, qu'ils soient causés par l'homme ou la nature, il faudra apporter aux victimes une aide humanitaire massive. Face aux violations des droits de l'homme qui, bien souvent, demeurent malheureusement flagrantes, en toute impunité, l'Organisation se doit de les dénoncer et de les condamner. Nous ne pouvons permettre que l'aide au développement telle qu'elle est pratiquée par l'ONU, à savoir sans exigences politiques, disparaisse. Et surtout, aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable que les Nations Unies respectent les engagements solennels de la Déclaration du Millénaire et consacrent les 15 premières années de ce nouveau siècle à améliorer considérablement nos conditions de vie en mettant un terme à l'extrême pauvreté et à la faim, à l'analphabétisme omniprésent et à la maladie.

3. La session actuelle coïncide également avec une période importante de réforme au sein de l'Organisation, à savoir la deuxième étape du programme présenté dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Ce programme comprend un certain nombre de propositions intéressantes pour accroître l'efficacité et la productivité du Département de l'information. Je ne suis pas mécontent de pouvoir vous dire que je suis l'un de ceux qui ont collaboré avec le Président de l'Assemblée générale lors des consultations sur ce rapport. Les consultations ont abouti à la résolution 57/300, adoptée par consensus, qui montre clairement qu'il existe une volonté politique en faveur de réformes. Au paragraphe 12, le rôle du Comité de l'information est réaffirmé pour ce qui est de guider le

processus de restructuration du Département de l'information et nous sommes invités à participer activement à ce processus.

4. Les États Membres de l'ONU nous ont confié là une lourde responsabilité. Je n'ai aucun doute quant à notre réussite, car nous sommes inspirés par un nouveau mode de pensée collectif et par un esprit de progrès. Notre but n'est pas de changer par goût du changement, mais bien de transformer ce département clef grâce à un plan d'action solide et concret, de lui donner plus de moyens d'action et de l'adapter, pour lui permettre de faire face aux réalités et aux défis de sa mission actuelle. C'est par l'intermédiaire du Département que la « voix » des Nations Unies s'exprimera et se fera entendre dans le monde entier, par les médias traditionnels et par les toutes dernières technologies de l'information, grâce à une coopération et à une collaboration avec un vaste ensemble de partenaires internationaux.

5. Le Comité et le Département de l'information peuvent jouer un rôle des plus utiles en étant non seulement la voix de l'Organisation pour les peuples du monde, mais aussi un canal pour que les peuples de toutes les régions du monde fassent entendre leurs vues à l'Organisation. C'est un processus qui fonctionne dans les deux sens. Il permettrait d'identifier, de collecter et de transmettre les « meilleures pratiques ». Il contribuerait à mettre au service de l'humanité les éléments positifs de la mondialisation, comme les technologies de l'information qui pourraient véritablement aider les sociétés qui n'on pas su prendre le train du progrès à sauter certaines étapes du développement. Le Comité devra être particulièrement attentif aux difficultés des pays en développement du Sud. Nos actions devront être guidées par notre volonté de nous concentrer sur les objectifs de développement que nous nous sommes fixés, tels que la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devrons également bien réfléchir à la façon de nous organiser, mais je suis sûr et certain que nous disposons des ressources intellectuelles et des capacités pour nous atteler à ces tâches.

6. Il convient de féliciter le Département d'avoir publié en temps opportun cinq rapports sur les différents aspects de ses activités. Un autre rapport, le document A/57/747, établi par le Bureau des services de contrôle interne, porte sur l'examen de la structure et du fonctionnement des centres d'information des Nations Unies. Nous avons été saisis de ces rapports aux fins d'examen et de suite à donner. Celui qui traite de la réorientation des activités de l'ONU en matière d'information est largement consacré aux domaines prioritaires pour le Département de l'information, et contient des propositions importantes sur les centres d'information, le multilinguisme, le site Web de l'ONU et sur l'évaluation des activités. Nous saluons toute la créativité dont le Département a fait preuve sur ces questions. Il faut étudier attentivement ces nouvelles orientations et fournir au Département aide et conseils en la matière.

7. Permettez-moi de vous rappeler que l'Assemblée générale examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 à l'automne. À cet égard, elle avait souligné, dans sa résolution 52/220, le rôle des organes intergouvernementaux intéressés, notre comité par exemple, en matière d'examen du projet de budget-programme. Dès lors, il nous incombe d'étudier attentivement les aspects du budget-programme du Département de l'information relatifs au programme, tels qu'ils figurent dans le document A/AC.198/2003/3.

8. Le Comité a depuis longtemps exprimé son inquiétude face au fossé numérique qui se forme entre pays développés et pays en développement dans le

domaine des technologies de l'information et des communications. Ce sera à nous d'encourager le Département de l'information à jouer un rôle fort dans les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra à la fin de l'année et en 2005, afin qu'il puisse avoir des effets positifs et durables.

9. Nous allons bientôt célébrer la traditionnelle Journée mondiale de la liberté de la presse. Ce faisant, nous saluerons le travail des journalistes dans des situations de conflit. Nous rendrons hommage à ceux d'entre eux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leur métier au cours de la guerre en Iraq. Nous dirons également toute l'estime que nous avons pour ceux qui oeuvrent sans répit et dans le monde entier en faveur de la paix, de la liberté, des droits de l'homme, de la justice, de l'équité et pour que cessent la pauvreté et la souffrance humaine, bien souvent dans des conditions extrêmement difficiles, mais toujours avec courage et détermination. Ils constituent une richesse pour notre monde.

10. Nous devons tous contribuer à rendre cette session fructueuse et concluante. Cela ne sera possible qu'avec le concours et la coopération de tous les membres. Nous avons la chance d'être aidés en cela par une Secrétaire des plus efficaces, Thérèse Gastaut, et par du personnel compétent. En ce qui me concerne, j'essaierai de faire de mon mieux. Il n'y a pas de raison pour qu'en associant nos forces, nous ne parvenions pas à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Il est vrai que notre monde peut parfois apparaître comme divisé. Mais je ne vois pas ce qui nous empêcherait de rétablir l'harmonie là où règnent le chaos et les conflits, et l'unité là où règne la discorde, en contribuant à la création de valeurs universelles, en ouvrant les fenêtres de nos coeurs et de nos esprits pour permettre aux idées et aux cultures de circuler librement de par le monde, comme nous y invite le poète Rabindranath Tagore.

Annexe II

Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'ouverture de la vingt-cinquième session du Comité de l'information, le 28 avril 2003

1. C'est un plaisir particulier et un privilège pour moi que de prendre la parole à cette vingt-cinquième session du Comité de l'information. En Inde, où je suis né, et comme je le sais, également au Bangladesh, votre pays, Monsieur l'Ambassadeur Chowdhury, un vingt-cinquième anniversaire est appelé un jubilé d'argent et est l'occasion de grandes cérémonies. Au cours de ces 25 dernières années, ce Comité a, par ses conseils et son appui, aidé le Département de l'information à préciser son mandat dans un monde de l'information en constante évolution ainsi qu'à relever des défis majeurs. Au nom de mon Département et de mon personnel, je tiens, à l'occasion de ce jubilé d'argent, à saluer ce Comité pour sa contribution constructive et à lui exprimer ma gratitude pour son appui constant.

2. Je saisis cette occasion pour accueillir chaleureusement le Président nouvellement élu, S. E. M. Iftekhar Ahmed Chowdhury, et les membres du Bureau. Je suis convaincu que sous la direction avisée de l'Ambassadeur Chowdhury, ce Comité s'emploiera encore davantage à aider le Département à atteindre les nouveaux objectifs qu'il s'est fixés. Je vous suis tout particulièrement reconnaissant, Monsieur le Président, pour les mots aimables que vous m'avez adressés. L'intérêt dont vous avez déjà fait montre pour les activités du Département est très encourageant. Et votre stimulante déclaration liminaire a donné à la présente réunion le ton juste et la direction à suivre.

3. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage au Président sortant, S. E. l'Ambassadeur Milos Alcalay, et aux autres membres du Bureau. L'Ambassadeur Alcalay a assuré la présidence de ce Comité avec un dévouement et une énergie rares, au moment où le programme de travail du Département de l'information était profondément remanié. Ses talents diplomatiques, sa direction dynamique et son dévouement en faveur de la réussite de ce Département sont une source d'inspiration pour chacun d'entre nous. Une fois encore, je tiens à vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur Alcalay, pour les nombreuses paroles aimables que vous m'avez adressées à titre personnel et dont j'espère me montrer digne.

4. Nous nous réunissons alors que l'Organisation des Nations Unies se heurte aux graves défis posés par les récents événements et la situation actuelle en Iraq et, notamment la situation humanitaire à laquelle le peuple iraquien est confronté. Nombreux sont ceux qui se sont profondément inquiétés des répercussions plus profondes à long terme de cette guerre – tant pour la région que pour le monde. De graves questions ont en outre été soulevées quant à l'avenir de l'Organisation. D'aucuns dans certains milieux ont déclaré que l'Organisation des Nations Unies était désormais « inutile » et ont même comparé son sort à celui de la Société des Nations. D'autres ont ressenti une sincère inquiétude devant ce qu'ils percevaient comme une faillite de l'ONU qui n'avait pas su prévenir la guerre et devant l'affaiblissement de l'Organisation qui en résultait.

5. Le monde se rend lentement compte qu'aucune de ces analyses négatives n'est vraie. La vaste et profonde déception ressentie dans tant de pays devant l'incapacité

du Conseil de sécurité à trouver une solution collective montre à quel point le monde comptait sur l'Organisation des Nations Unies. Le fait que dans le monde entier on s'accorde à voir dans l'Organisation des Nations Unies l'institution où les décisions sur les questions de paix et de sécurité collectives doivent être prises devrait nous stimuler. À cet égard, le Secrétaire général s'est déclaré convaincu que la famille des Nations Unies « sortirait de cette épreuve difficile en étant plus utile que jamais ».

6. Pour nous, au Département de l'information, le défi majeur a été de trouver les moyens de faire mieux comprendre au monde les rôles multiples de l'Organisation des Nations Unies dans la crise iraquienne. Une tâche non moins redoutable a consisté à veiller comme il se devait à ce que l'urgence et l'intensité de la crise iraquienne ne noient pas les informations sur les activités menées dans le monde par le système des Nations Unies dans de nombreux autres domaines critiques. Nous avons réussi à faire comprendre que la réussite ou l'échec dans un domaine quelconque, si important soit-il, ne saurait signifier le salut ou la perte de l'ONU. En même temps, nous avons appris une fois encore que le public, et même les médias, établissaient rarement une distinction entre le rôle de l'ONU en tant que « scène » sur laquelle les États Membres jouaient leur rôle et pouvaient ou non être d'accord, et celui de l'ONU en tant qu'« acteur », intervenant avec ses organismes et son personnel dans diverses situations. Permettez-moi d'abandonner cette métaphore théâtrale pour dire simplement que lorsque le Département de l'information prend la parole au nom de l'Organisation, il représente le système des Nations Unies dans son ensemble – dont vous, les États Membres.

7. Depuis le début de la crise, à la fin de 2002, le Département de l'information a joué un rôle clef au niveau de la coordination afin de communiquer un message cohérent sur le rôle de l'ONU dans la crise iraquienne. J'ai présidé une équipe spéciale interorganisations sur les communications à l'échelle du système chargée de veiller à ce que les informations soient réunies de façon coordonnée et rapidement diffusées, et nous avons publié périodiquement des directives à l'intention des médias et des listes de questions à examiner à l'intention des hauts fonctionnaires de l'ONU dans le monde entier. Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à la nécessité de trouver une solution pacifique et, partant, au rôle des inspecteurs de l'ONU et à l'action du Conseil de sécurité. Après l'ouverture du conflit, notre attention a été axée sur la nécessité d'assurer aux civils iraquiens la protection voulue et de répondre à leurs besoins humanitaires, ainsi que sur les questions de fond relatives à la souveraineté et l'intégrité territoriales iraquiennes. Aujourd'hui, l'attention porte sur l'Iraq dans l'après-guerre et sur la nature du rôle éventuel du système des Nations Unies. Ces orientations, sans cesse revues pour traduire l'évolution de la situation et appeler l'attention sur ce que l'on considère être les « messages du jour », sont distribuées à tous les hauts fonctionnaires de l'ONU et aux directeurs des centres d'information des Nations Unies, de sorte qu'ils puissent activement communiquer ces messages au public dans le monde entier. De ce fait, des hauts fonctionnaires ont accordé des centaines d'interviews aux principaux organes de presse, de radio et de télévision du monde entier qui les ont publiées ou radiodiffusées. En outre, dans le contexte de notre stratégie de communication, le Secrétaire général et de hauts fonctionnaires, dont moi-même, ont fait des déclarations à la presse sur différents aspects de la crise, qui sont parues dans des journaux du monde entier.

8. En étroite coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes et programmes des Nations Unies, nous avons créé en mars dernier un centre de presse à Amman, chargé de fournir des informations quotidiennes sur l'évolution de la situation humanitaire. Nos efforts de communication visent non seulement les médias mais aussi le public en général. Le titre d'un article sur le Groupe de renseignements de notre Département publié par le *Wall Street Journal* le 26 mars 2003, à savoir « Cubicle front lines: UN staffers listen to an agitated public » (Les fonctionnaires en première ligne : le personnel de l'ONU à l'écoute d'un public agité) traduit clairement notre réussite en la matière. Rien qu'en mars 2003, ce service, rarement à l'avant-scène du Département, a répondu à près de 25 000 demandes de renseignements – visiteurs, appels téléphoniques, lettres et courriers électroniques.

9. Constamment soucieux d'appeler l'attention sur la situation en Iraq, nous organisons le 2 mai prochain une manifestation spéciale pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse ayant pour thème « Les médias et les conflits armés ». Comme nous l'avons appris, le conflit iraquien a causé la mort d'un certain nombre de journalistes, en a blessé plusieurs autres et a endommagé plusieurs locaux d'organes de presse écrite et audiovisuelle. Comme le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, mon collègue M. Sergio Vieira de Mello, l'a déclaré, « le droit à la liberté de l'information reçoit un coup fatal chaque fois qu'un journaliste est tué ou blessé dans l'exercice de ses fonctions indispensables ». C'est avec plaisir que je confirme l'information qui vous a déjà été donnée selon laquelle le Secrétaire général Kofi Annan prendra la parole lors de cette manifestation, ce qui selon moi montre clairement l'importance qu'il attache au rôle des médias et à celui de ce Comité dans l'examen des questions des conflits armés et de la liberté de la presse. L'Ambassadeur Chowdhury, en sa qualité de Président de ce Comité, a aussi accepté d'y prendre la parole. Je vous invite tous à assister à cette importante célébration. Dans le cadre de notre programme revitalisé d'action éducative et de collaboration avec les institutions universitaires, nous commémorerons également le 1er mai prochain cette journée spéciale à l'Université Columbia et vous trouverez au fond de la salle de conférence un complément d'information à ce sujet.

10. Tandis que le débat sur le rôle de l'ONU en Iraq se poursuit, il est d'ores et déjà évident que la valeur de l'ONU ne saurait être mesurée au regard de ses activités dans une seule et unique situation. Comme le monde l'a réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire, « l'Organisation des Nations Unies et sa Charte sont les fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste ». Le monde se heurte toujours, pour reprendre la phrase du Secrétaire général, à d'innombrables « problèmes sans passeports » : problèmes de la prolifération des armes de destruction massive, de la dégradation de notre environnement commun, des maladies contagieuses et de la famine, des droits de l'homme et de leur violation, de l'analphabétisme des masses et des déplacements massifs. Plus de 30 000 enfants continuent de mourir chaque jour de maladies contagieuses évitables. La pandémie de VIH/sida cause chaque jour au moins 8 000 décès. Ce sont des problèmes qu'aucun pays ne peut résoudre tout seul et qui relèvent donc de notre responsabilité partagée. Ces problèmes seront toujours d'actualité lorsque l'Iraq ne fera plus la une des journaux et c'est sur eux que le Département de l'information continuera d'appeler l'attention du monde.

11. Je souhaiterais maintenant vous rendre compte, en application du paragraphe 66 de la résolution A/57/130 B, des activités du Département et de l'application de

vos recommandations. Comme vous le savez, d'importants changements ont marqué l'année écoulée et l'Ambassadeur Alcalay en a fait état. Je ne serai pas assez présomptueux pour vous parler d'un « nouveau Département de l'information », mais je peux certainement évoquer un Département de l'information « renouvelé ». L'an dernier, le Département a présenté au Comité les résultats de la première étape de l'examen approfondi de la gestion et des opérations du Département de l'information. Pour répondre à la nouvelle vision du Secrétaire général concernant le Département, nous avons précisé plus avant la mission du Département, qui consiste à « contribuer à la réalisation des objectifs essentiels de l'Organisation en faisant connaître de manière stratégique ses activités et préoccupations afin d'obtenir le plus large impact possible auprès du public. » Avec cette définition de notre mission pour guide, notre objectif consiste à formuler des messages plus ciblés, à mieux identifier les publics visés, à hiérarchiser l'affectation des ressources limitées au titre des nombreuses activités prescrites et à identifier les programmes qui pourraient être améliorés ou devraient être éliminés.

12. En septembre 2002, le Secrétaire général a fait encore avancer ce processus de réforme avec son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), qui a lancé la deuxième étape de l'examen complet du fonctionnement du Département. Ce rapport propose cinq initiatives spécifiques visant à améliorer les moyens dont le Département dispose pour exécuter des programmes d'information efficaces et bien ciblés. Nous avons été profondément encouragés lorsque l'Assemblée générale, dans sa résolution A/57/300, s'est félicitée de ces propositions.

13. Forts de votre appui de mai dernier en faveur des propositions initiales et guidés par le plan d'action du Secrétaire général, nous avons pris des dispositions concrètes pour renforcer l'efficacité du Département de l'information. Le rapport sur la réorientation de nos activités, publié sous la cote A/AC.198/2003/2, est la suite concrète donnée à la vision du Secrétaire général et à notre examen complet des travaux du Département. Il rend compte en détail du nouveau modèle opérationnel du Département, qui repose sur un programme de réformes division par division.

14. Ce modèle fait fond sur le fait que les activités du Département ne sont pas une fin en soi. Les départements organiques du Secrétariat et les organismes du système des Nations Unies sont chargés de produire le contenu de l'information, mais c'est au Département de l'information qu'il appartient de coordonner, préciser, présenter et diffuser les renseignements pertinents en la matière. Ces activités auront pour texte de référence la Déclaration du Millénaire et s'appuieront sur les priorités définies par l'Assemblée générale et sur celles du Secrétaire général, notamment : l'élimination de la pauvreté; la prévention des conflits; le développement durable – vous savez tous que la Commission du développement durable se réunit parallèlement à notre réunion –; les droits de l'homme; la lutte contre l'épidémie de VIH/sida; la lutte contre le terrorisme international; et les besoins du continent africain.

15. La nouvelle structure organisationnelle comprend une Division de la communication stratégique, une Division de l'information et des médias et une Division des services et des produits destinés au public. Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, bien que relevant directement du Bureau exécutif du

Secrétaire général, continuera de faire administrativement partie du Département et oeuvrera avec nous en étroite synergie.

16. La Division de la communication stratégique est chargée de formuler et de diffuser des messages de l'ONU. Son personnel est composé de professionnels de la communication qui se spécialisent dans les domaines d'activité de l'Organisation et collaborent étroitement avec les départements organiques intéressés. Cette division est responsable de l'élaboration de stratégies de communication destinées à promouvoir les activités de l'ONU relatives aux questions prioritaires.

17. Un nouvel élément dans le système opérationnel, découlant de la réforme du Département de l'information, est l'introduction de la notion selon laquelle d'une part les départements du Secrétariat sont des « clients » qui définissent leurs propres priorités, de l'autre le Département de l'information est un « prestataire de services », oeuvrant selon les directives précises qui lui sont données par les départements. Les campagnes de publicité thématiques élaborées par la Division seront mises en oeuvre en utilisant toutes les ressources dont dispose le Département, y compris la presse, la radio, la télévision et l'Internet, sa collaboration avec les médias et ses moyens de communication avec la société civile et avec ses partenaires du secteur privé et, au niveau local, les centres d'information des Nations Unies.

18. Un aspect décisif de cette nouvelle approche est qu'elle concerne aussi les bureaux extérieurs. Dans le cadre de la nouvelle structure du Département, le réseau des centres d'information, des services et antennes d'information des bureaux des Nations Unies font partie intégrante de cette division.

19. Je tiens également à me référer à l'examen de la structure et du fonctionnement des centres d'information des Nations Unies effectué par le Bureau des services de contrôle interne, publié sous la cote A/57/747, dont vous êtes saisi et où figurent 15 recommandations qui permettront de rationaliser et de revitaliser les opérations des centres. Je suis heureux de vous informer que le Département a déjà pris des dispositions pour répondre aux questions posées, telles que la présentation par tous les centres d'information des Nations Unis d'un plan annuel précisant les activités qu'il prévoit autour d'un message stratégiquement sélectionné.

20. La relance du Groupe des Nations Unies pour les communications est un autre moyen de promouvoir les partenariats stratégiques au sein du système des Nations Unies. Lors de la réunion hebdomadaire au Siège, que je préside, cette plate-forme de communication commune est l'occasion de tenir des consultations et de coordonner les politiques, les questions et les programmes de communication du système des Nations Unies.

21. L'actuelle coopération du Département de l'information avec l'Union internationale des communications à la formulation de la stratégie de communication pour le Sommet mondial sur la société de l'information (2003 et 2005) est un bon exemple de ce nouveau partenariat entre le Département et les organismes du système des Nations Unies. Le Département prend activement part au Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, alors qu'il prépare le Sommet mondial. En particulier, nous nous réjouissons de faire participer les médias en tant que parties prenantes de la société de l'information, en mettant l'accent sur le rôle de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. À ce propos, le Département, en association avec l'industrie de la télévision et le

Gouvernement suisse, procède à l'organisation d'une manifestation parallèle à Genève en décembre 2003, le Forum mondial des médias électroniques, qui est axé sur le rôle des médias électroniques dans la société de l'information. La campagne actuelle pour l'Année internationale de l'eau douce – 2003 – est un autre exemple de l'action du Département faisant appel à de nombreux partenaires du système des Nations Unies.

22. Nous avons aussi tenu compte de la demande de l'Assemblée générale, qui a prié le système des Nations Unies de renforcer ses activités d'information à l'appui du développement en Afrique. La Section Afrique, qui relève désormais de la Division de la communication stratégique, collabore étroitement avec ses départements clients, notamment le bureau récemment créé du Conseiller spécial pour l'Afrique, afin de formuler des campagnes de communication de vaste portée axées sur les domaines prioritaires du programme de développement de l'Afrique. Les magazines *Africa Recovery* et *Afrique Relance* continuent de contribuer utilement à promouvoir les questions et les préoccupations africaines auprès d'une couche influente du public visé, tant en Afrique qu'ailleurs, susceptible d'appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

23. La Division de l'information et des médias jouera un rôle clef dans le fonctionnement constructif de ces nouvelles modalités opérationnelles. Comme vous le savez, nous sommes largement tributaires des correspondants consciencieux et travailleurs des principaux organes de presse écrite et audiovisuelle qui sont basés au Siège de l'ONU; de par leur connaissance du fonctionnement complexe de l'Organisation, ils sont pour nous une ressource indispensable.

24. Mais nous avons également tiré parti de la révolution mondiale des technologies des communications pour atteindre directement les médias dans toutes les régions du monde et j'ai plaisir à vous informer des progrès plutôt spectaculaires que nous avons accomplis jusqu'ici. Ainsi, pour ce qui est de la radio, la *Voix des Nations Unies*, diffusée en sept langues à la fois à partir du Siège et des bureaux extérieurs, est quotidiennement entendue dans le monde entier par environ 17 millions d'auditeurs, certains des principaux organes de radiodiffusion dans le monde ayant accepté de diffuser nos programmes quotidiennement. J'espère tout particulièrement que ce Comité appuiera la poursuite à long terme de ce qui, il y a deux ans, avait commencé comme un projet de radio pilote.

25. La radio de l'ONU permet à nos stations de radio partenaires de couvrir d'importantes activités onusiennes auxquelles elles ne peuvent pas elles-mêmes avoir accès, telles que les réunions d'information quotidiennes de l'ONU sur l'évolution de la situation en Iraq.

26. La création du Service de l'Internet de la Division de l'information et des médias – aux fins d'une communication intégrée des importants volumes d'informations multimédias – est un exemple de la façon dont la réforme du Département nous aide à mieux servir les médias. Le nouvel effort d'intégration qui portera sur le Service de l'Internet et la radio de l'ONU, se traduira par des sites Web diffusant les nouvelles de l'ONU dans toutes les langues officielles d'ici à la fin de l'année.

27. Je voudrais par ailleurs mentionner le fait que le Service d'information des Nations Unies qui a été lancé en avril dernier compte déjà plus de 15 000 abonnés dans 130 pays, dont un nombre important et croissant de pays en développement.

Outre les nouvelles, un autre point fort du Centre de nouvelles des Nations Unies est la facilité avec laquelle les usagers peuvent avoir instantanément accès aux informations émanant de l'ensemble du système des Nations Unies sur n'importe quelle question, qu'il s'agisse du terrorisme ou des pays les moins avancés. Il n'est donc guère surprenant que de nombreux sites extérieurs, dont ceux des principaux médias, établissent des liens directs avec ce Centre en tant que source des toutes dernières nouvelles et des documents connexes sur les activités de l'ONU.

28. Une Division de la diffusion a également été créée afin de renforcer les partenariats que le Département a établis avec la société civile, les milieux universitaires, les médias et tout un réseau de bibliothèques dépositaires en pleine expansion. Le nouveau Service de la société civile, qui regroupe plusieurs sections dont les travaux sont étroitement liés, est désormais bien équipé pour répondre aux sollicitations dont il est l'objet.

29. L'utilité de ce regroupement est déjà bien visible. La Section des ONG, qui sert plus de 1 400 organisations non gouvernementales associées au Département de l'information, ainsi que les 2 200 organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, continue à tisser des liens avec la société civile, notamment les réseaux d'organisations non gouvernementales. Son action est consolidée par la Section de l'action éducative, qui publie la *Chronique des Nations Unies*, dont l'objet principal sera d'étendre et de resserrer les liens de la Division avec les milieux universitaires. Le Siège accueille un nombre toujours plus important de visiteurs et la fréquentation des visites guidées, dont on a fêté le cinquantième anniversaire en fin d'année dernière, atteste l'intérêt croissant du grand public pour l'ONU. J'ose espérer que ce phénomène est en partie dû à notre effort d'ouverture.

30. Bon nombre d'entre vous craignaient que l'intérêt croissant porté à l'Internet ne pousse le Département à abandonner le support papier. Je tiens à vous assurer que nous sommes conscients du fait que, dans de nombreuses régions du monde, les documents imprimés demeurent indispensables. L'*Annuaire des Nations Unies*, qui fait désormais partie de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, devrait sortir dans sa version 2001 cet été. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'annuaire est à présent disponible sur CD-ROM pour les chercheurs adeptes de l'informatique, et je ne saurais passer sous silence les efforts qui ont été déployés pour venir à bout du retard accumulé au cours des années précédentes.

31. Autre fait nouveau concernant les publications des Nations Unies : le nouveau Comité des publications, créé dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général en tant qu'organe normatif composé de représentants de tout le Secrétariat, est opérationnel. Un nouveau mécanisme a également été créé dans le cadre de la réforme des services de bibliothèque, le Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, qui a tenu sa réunion inaugurale en mars et adopté un plan d'action en vue de renforcer la coopération entre les diverses bibliothèques des Nations Unies.

32. Le programme intitulé « Les Nations Unies travaillent pour tous », qui fait désormais partie intégrante de la Division de la diffusion, est une tribune multimédia qui donne un visage humain aux problèmes mondiaux cruciaux et démontre que des projets efficacement menés peuvent changer la vie de citoyens ordinaires. Le programme a exploité avec succès les ressources offertes par les médias et tiré parti de la capacité des ambassadeurs itinérants des Nations Unies

d'avoir une audience mondiale par l'intermédiaire d'émissions télévisées, dont la toute dernière émission de la série télévisée « What's Going On? » d'un coût de 2 millions de dollars, financée par le secteur privé, et d'annonces d'intérêt public diffusées par les principales chaînes de télévision. Je vous recommande le site Web du programme : <www.un.org/works/>.

33. Les changements que je viens d'évoquer ont commencé à porter leurs fruits et seront étayés par votre appui à ce nouveau modèle opérationnel. Je vous invite à vous joindre à mes collègues et à moi-même lors d'une réunion d'information à l'intention des membres du Comité, qui se tiendra cet après-midi en salle de conférence 5, de 15 heures à 17 heures, pour en savoir plus sur les progrès réalisés dans le cadre du processus de réorientation et obtenir un complément d'information sur nos travaux.

34. En vue de planifier et d'effectuer d'autres modifications sans dépassement budgétaire, nous avons dû revoir certaines de nos priorités et nous proposons de réaffecter les ressources en conséquence pour l'exercice biennal 2004-2005. À cette fin, il nous a fallu recenser les domaines dans lesquels il nous était possible de faire des économies sans réduire l'efficacité des programmes prescrits.

35. Vous vous souviendrez que dans son rapport sur la réforme, le Secrétaire général a proposé de rationaliser et de regrouper le réseau des centres d'information situés en Europe occidentale en un centre régional qui desservirait les États membres de l'Union européenne. Le nouveau mode opérationnel permettrait de dégager des ressources qui seraient utilisées pour la création d'un pôle d'information solide et efficace et pour d'autres activités prioritaires, dont les centres d'information dans les pays en développement.

36. Cette proposition est née d'une prise de conscience, à savoir que, plus que jamais, il est essentiel de faire mieux comprendre l'Organisation aux populations du monde entier et d'obtenir l'appui du grand public pour ses travaux. Parallèlement, il est évident que les ressources disponibles sur le terrain à cette fin, dans le cadre des arrangements structurels existants, ne suffisent tout simplement pas.

37. Le projet visant à fermer les neuf centres nationaux situés à Athènes, Bonn, Bruxelles, Copenhague, Lisbonne, Londres, Madrid, Paris et Rome et à les remplacer par un centre régional unique apparaît dans le projet de budget-programme présenté par le Département pour le prochain exercice biennal. Il s'agit de mettre à profit les synergies à l'oeuvre au sein de l'Union européenne et de tirer parti de la grande compatibilité des données informatisées dans la région. Je voudrais appeler votre attention sur le fait que les services d'information des Nations Unies à Genève et à Vienne ne seront pas touchés par cette réforme car ils assument des fonctions essentielles aux travaux des grands bureaux de l'Organisation présents dans ces deux villes.

38. Il est prévu que le centre régional sera doté en effectifs et en ressources de façon à assurer des services dans toutes les langues de l'Union européenne, et que ses programmes à l'intention des pays de l'Union s'appuieront sur une liste commune de priorités établie par l'ONU. Le Département s'emploiera à regrouper ses activités en un plus petit nombre d'emplacements d'importance stratégique et à doter ses pôles régionaux des effectifs voulus, qui seront appuyés par des moyens de fonctionnement suffisants, en vue de mieux coordonner le message diffusé dans les régions concernées. Le nouveau modèle opérationnel permettrait également de

transférer les ressources vers d'autres activités prioritaires, notamment vers les centres d'information situés dans les pays en développement, conformément à la résolution 57/130 B de l'Assemblée générale. Ainsi, les centres situés en Afrique et au Moyen-Orient seront mieux dotés, ce qui leur permettra de fournir des programmes plus efficaces et mieux ciblés, en temps voulu. Le Département envisage la possibilité de transformer le Centre d'information de l'Office des Nations Unies à Nairobi en service d'information qui pourrait devenir un centre régional. Il envisage également de créer un pôle dans un pays en développement afin de subvenir aux besoins de la communauté lusophone.

39. En outre, des ressources seront redéployées vers deux domaines auxquels les États Membres sont demandés d'accorder plus d'attention, à savoir le multilinguisme, mentionné par notre président sortant, et le site Web de l'Organisation, ainsi que vers l'évaluation systématique des incidences de nos activités.

40. Personne ne se réjouit de fermer un bureau qui fonctionne bien. Lors de la mise en place du processus de régionalisation, les intérêts de nos loyaux et consciencieux collègues qui vont être touchés par la fermeture des centres d'information ne seront pas négligés. Le Département de l'information et le Bureau de la gestion des ressources humaines ont mis sur pied un groupe de travail chargé d'étudier la question et ils viennent en aide aux membres du personnel concernés.

41. J'attends avec intérêt de connaître les vues du Comité sur la proposition du Secrétaire général relative à la régionalisation et de recueillir votre avis sur notre projet de concevoir les campagnes de communication que nous menons dans ce domaine de façon plus stratégique et en vue d'obtenir des résultats précis. À cet égard, au paragraphe 44 de la résolution 57/130 B, le Comité a demandé des directives et des critères plus détaillés aux fins de la régionalisation des centres d'information. Ces directives et critères ont été élaborés par le Département et sont joints à l'annexe I au rapport sur la réorientation. J'attends avec le plus grand intérêt les résultats des délibérations du Comité sur les neuf critères proposés et leur adoption.

42. Veuillez excuser, Monsieur le Président, la durée de mon intervention, plus longue que les années précédentes, mais, comme vous pouvez le constater, l'ordre du jour est bien étoffé cette année.

43. Le Département a fait des progrès notables dans l'utilisation des six langues officielles, en grande partie grâce à l'importance particulière que le Comité et vous-même avez accordée à la question. Suivent quelques exemples.

44. Au paragraphe 8 du rapport publié sous la cote A/57/355, le Secrétaire général a formulé des propositions tendant à renforcer le Département de l'information, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles. Conscient que les ressources dont le Département dispose ne sont pas suffisantes pour faire face à l'accroissement rapide du nombre de ses utilisateurs, et pour ne pas se laisser distancer par l'expansion du site et son enrichissement quotidien dans toutes les langues officielles, il a recommandé un crédit supplémentaire d'un montant de 1 297 500 dollars. Dans sa décision 57/579 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en oeuvre sa proposition concernant le renforcement du site Web grâce à la

réaffectation de ressources au sein du Département de l'information, en accordant la priorité aux postes linguistiques nécessaires.

45. Par conséquent, le Département a actuellement recours à des méthodes novatrices pour atteindre l'objectif du multilinguisme dans le cadre des ressources existantes. Avant tout, comme préalablement mentionné, les ressources dégagées grâce à la fermeture des centres d'information des Nations Unies en Europe occidentale seront réaffectées aux opérations concernant le site Web, tant au Siège que sur le terrain.

46. Nous prenons actuellement un certain de nombre de mesures pour parvenir à la parité des langues sur le site de l'ONU. Inauguré il y a trois mois, le Centre de nouvelles en arabe a déjà affirmé sa valeur et nous nous employons à redéployer des ressources afin de créer, d'ici à la fin de l'année, un centre de nouvelles dans les trois langues officielles restantes. Des mesures sont également prises pour que les bases de données gérées par le Département soient disponibles dans toutes les langues officielles. Le Guide de recherche sur la documentation de l'ONU de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld figure parmi les bases de données et les sites Web déjà entièrement multilingues. On peut y accéder en empruntant le portail du Conseil de sécurité nouvellement créé ou par la page d'accueil de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. La quatrième édition du Thésaurus UNIBISnet est également disponible dans les six langues officielles de l'ONU.

47. S'agissant du français en particulier, grâce à une offre généreuse de TV5, nous aurons bientôt accès au Siège à la programmation de cette chaîne de télévision. Il s'agit d'une avancée réelle dans la promotion d'un environnement de travail multilingue.

48. Certains d'entre vous savent sans doute déjà que le Secrétaire général m'a confié une nouvelle fonction, celle de Coordonnateur pour les questions liées au multilinguisme au Secrétariat. Je suis résolu à faire en sorte que le Département de l'information, le plus multilingue des départements avec un personnel disséminé dans plus de 70 pays et des sites Web en 30 langues, soit le fer de lance d'une initiative qui vise à combler le fossé entre les réalités actuelles et les attentes des États Membres.

49. Un autre aspect essentiel de nos travaux, auquel je sais pertinemment que les membres du Comité s'intéressent, concerne le suivi des résultats. Conformément au programme de réformes du Secrétaire général, le Département a pris des mesures pour que le suivi des résultats fasse partie intégrante de tout ce qu'il entreprend. Il s'agit notamment de former tous nos gestionnaires de programmes aux techniques d'évaluation et de recherche sur les publics à atteindre. En janvier 2002, nous avons été le premier département du Secrétariat à lancer ce type de formation. Nous instaurons actuellement une évaluation annuelle de l'efficacité des programmes afin de veiller à ce que les activités du Département soit alignées sur ses priorités. Élément important de l'initiative de réforme plus vaste qui tend à institutionnaliser le suivi et l'évaluation des résultats, cet exercice annuel vise à intégrer l'évaluation dans le travail quotidien de tous les directeurs de programme. À cette fin, le Département a fait appel au Bureau des services de contrôle interne, par le biais tant des Services de conseil en gestion que de la Section de l'évaluation. Les premiers aident le Département à mener à bien une série de projets de réformes en matière de gestion; la seconde assiste le Département dans le cadre de l'évaluation en trois ans de ses produits et activités, demandée par l'Assemblée générale.

50. L'aptitude du Département à fournir des programmes d'information efficaces et ciblés dépendra non seulement de la manière dont il organise ses travaux, mais aussi de l'alignement des ressources allouées sur ses besoins en matière de programmation. Il a défini de nouvelles priorités, mis en place un nouveau modèle opérationnel et fixé des objectifs tant à court terme qu'à long terme. Rien de ce qui précède ne peut être réalisé sans l'adoption d'un budget-programme révisé mieux adapté aux priorités qu'il a arrêtées. Le Secrétaire général, conscient de cette nécessité, a proposé au paragraphe 43 de son rapport sur la réforme, étant donné que le budget de l'exercice biennal 2004-2005 sera adopté en 2003, de saisir cette occasion pour réexaminer et actualiser l'ensemble du programme de travail et pour adopter un budget-programme qui tienne compte des priorités convenues.

51. Afin d'adapter le nouveau modèle opérationnel du Département aux exigences de la programmation, nous avons modifié la structure du sous-programme contenu dans le Plan à moyen terme pour la période 2002-2005. La nouvelle structure va nous permettre de répondre aux exigences du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et d'aligner la structure administrative sur les sous-programmes : services de communication stratégique, services d'information, services de bibliothèque et services de diffusion. Le Comité est engagé à se prononcer sur cette nouvelle structure et sur le programme de travail afférent, présenté dans le rapport dont il est saisi (A/AC.198/2003/3).

52. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 a été établi en partant du principe que la régionalisation des centres d'information des Nations Unies en Europe occidentale allait se concrétiser. Il tient également compte du transfert de la Section cartographique au Département des opérations de maintien de la paix.

53. Le Secrétaire général a déclaré qu'une de ses priorités dans le cadre de la revitalisation de l'ONU consisterait à raviver la confiance du public en l'Organisation, en cherchant de nouveaux partenaires et en rapprochant les Nations Unies des individus. Il y a 50 ans, son distingué prédécesseur, Dag Hammarskjöld, comprenait déjà toute la valeur de campagnes d'information efficaces lorsqu'il notait que transcrire la diplomatie dans la langue des quotidiens et des gros titres représente une tâche très ardue, lourde de responsabilités, puisque, comme chacun le sait, l'opinion publique est l'un des facteurs décisifs du monde moderne, sans doute le facteur le plus décisif dans l'élaboration des politiques, notamment les politiques internationales.

54. La situation étant ce qu'elle est, j'exhorte le Comité à faire clairement comprendre à l'Assemblée générale et au monde entier que l'ONU compte et qu'elle doit se faire entendre. Dans un monde où des murs ne cessent de se dresser, aliénant peuples et cultures, des campagnes d'information bien menées peuvent contribuer à abattre ces obstacles, de façon que nous puissions voir tout ce que nous avons en commun et nous battre d'autant mieux pour répondre à nos aspirations communes.

03-38945 (F) 070703 080703